



Plan local de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

1. DOCUMENT DE SYNTHESE



Sommaire

Préambule page 03

Définition du périmètre d'étude page 09

Partie 1 - SYNTHESE DU DIAGNOSTIC page 17

(Cf. dossier détaillé 2. Diagnostic)

Relevés des défauts d'accessibilité page 18

Nomenclature des défauts d'accessibilité page 19

Notation des défauts d'accessibilité page 22

Bilan quantitatif des relevés des défauts page 24

Cartes thématiques à l'échelle communale page 25

Cartes thématiques par secteurs page 29

Cartes thématiques secteur 1 page 31

Cartes thématiques secteur 2 page 35

Cartes thématiques secteur 3 page 39

Cartes thématiques secteur 4 page 43

**Partie 2 - PRIORITES D'ACTIONS ET
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE** page 47

(Cf. dossier détaillé 3. Propositions d'actions)

Priorités d'actions par secteurs page 48

Gamme des revêtements de trottoirs par secteurs page 53

Approche financière par voie - priorités 1 court terme page 58

Approche financière par voie - priorités 2 moyen terme page 64

Approche financière par voie - priorités 1 long terme page 68

Programmation pluriannuelle page 72

Préambule

Objectifs d'un PAVE local

Cette mission comprend 3 axes de travail :

1. **Etablir le diagnostic** de l'accessibilité des personnes handicapées, aux espaces publics et à la voirie.
2. **Faire des propositions** à la collectivité pour l'établissement d'un plan d'actions, avec le détail des actions, leur degré de priorité et l'estimation des coûts.
3. **Communiquer** en partageant les différentes étapes du PAVE avec la commission accessibilité et en diffusant l'information auprès de la population.

1. Mission

1.1 Contexte

La loi de février 2005 sur «l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» impose aux communes l'établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Ce plan a pour objet de préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus.

En amont de la mise en place concrète de tels aménagements, les élus et techniciens des communes peuvent ressentir le besoin de prendre un temps de réflexion et de concertation et exprimer le besoin, d'être accompagnés dans leur démarche sur l'accessibilité. **Bordeaux Métropole a donc engagé un programme de Plans locaux de Mise en Accessibilité de la Voirie et de L'Espace public (PAVE).**

Le PAVE de la commune d'Eysines a été engagé par Bordeaux Métropole le 16 mai 2012 lors de la réunion de cadrage en Mairie, du comité de projet regroupant des techniciens de Bordeaux Métropole, des techniciens et des élus de la Mairie, le bureau d'études Agoracité.

1.2 Mission

La mission a démarré par le travail d'analyse du territoire pour l'élaboration du périmètre d'études.

Le PAVE comporte tout le travail de recueil de données des défauts d'accessibilité (état des lieux – constat de la situation), la recherche de solutions techniques pour la mise au norme sans forcement engager des travaux de requalification complète de la voirie et des espaces publics, et surtout la programmation technique et financière dans le temps, de façon à présenter un plan de mise en accessibilité cohérent et pragmatique.

L'intérêt est de réunir et sensibiliser tous les acteurs concernés par l'accessibilité dont diverses associations. ***L'objectif du plan d'accessibilité est de mettre la collectivité, en situation de faire des choix, sur sa politique future d'accessibilité et d'établir une programmation.***

1.3 Sensibilisation

Les réunions de travail et de présentation ont été organisées avec le comité de pilotage regroupant les membres du comité de projet de la commission accessibilité du Conseil Municipal et les associations de personnes handicapées.

Il s'agissait entre autres de comprendre le fonctionnement à l'échelle du territoire de la commune :

- Réunion de présentation au comité de pilotage : 12 juin 2012
- Réunion de présentation du diagnostic, au comité de pilotage : 13 novembre 2012
- Réunion de concertation sur les priorités d'actions, en comité de pilotage : 04 juillet 2013

1.4 Suivi du PAVE

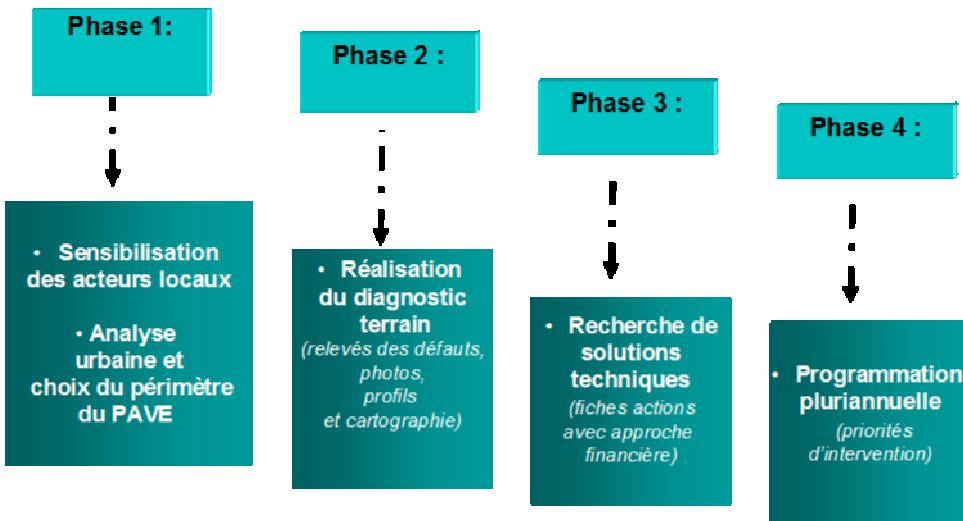
Le présent PAVE a été réalisé en collaboration avec la Mairie, avant de faire l'objet d'une adoption en Conseil Métropolitain.

A compter de 2014, le PAVE fera l'objet d'une révision tous les 3 ans afin de vérifier la réalisation des actions inscrites dans le PAVE ce qui permettra un suivi par niveaux de priorités d'actions (court, moyen et long terme) voire de proposer une extension du périmètre d'études. La révision du PAVE nécessitera de procéder à des réunions de concertation en comité de pilotage et avec la commission accessibilité, pour valider l'état des lieux et les décisions de programmation.

Enfin, les conclusions du PAVE (priorités d'actions par secteurs) devront être communiquées à la population. Le document du PAVE devra être consultable en Mairie.

2. Méthodologie

Cette mission d'élaboration du PAVE comprend 4 phases de travail :



Phase 1 : Définition du périmètre d'étude

Agoracité a réalisé une analyse de fonctionnement urbain pour proposer les limites du périmètre d'études qui a été validé en Comité de Projet et présenté en concertation au Comité de Pilotage (**validation finale de la phase 1, le 09 juillet 2012**).

Phase 2 : Élaboration du diagnostic

Cette étape consiste à analyser les sites concernés (voie et espaces publics sur des itinéraires validés en comité de pilotage : continuité des cheminement déjà réalisés, desserte des réseaux TC, accès aux commerces et services). Il s'agit principalement des axes structurants de la commune, du secteur du centre-ville et des itinéraires d'accès aux équipements publics.

Corine et Raphaël PIN, respectivement responsable et chargé d'études ont effectué les relevés sur le terrain en respectant une grille d'analyse. Il s'agit notamment de recenser les obstacles physiques à la liberté de déplacements des personnes à mobilité réduite mais l'analyse porte également sur la notion de l'ergonomie du déplacement. Il ne faut pas perdre de vue à qui s'adresse cette loi : *L'accessibilité s'adresse en premier lieu : « aux personnes, qui atteintes d'une incapacité (physique, visuelle, auditive, cognitive) rencontrent des difficultés pour se déplacer ».*

Toutefois, cette notion d'accessibilité ne concerne pas uniquement les personnes en situation d'handicap au sens strict du terme, mais intéresse toute personne qui, à un moment ou à un autre, éprouve une gêne du fait d'une incapacité :

- . Permanente (vieillissement,...)
- . Temporaire (grossesse, accident, ...)
- . Ou bien encore de circonstances extérieures de la vie quotidienne (accompagnement d'enfants en bas âges, poussette, chariot pour les courses, etc.).

Les relevés des défauts d'accessibilité sont réalisés à partir de **l'arrêté du 15 janvier 2007**, portant l'application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006, relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Cet arrêté présente les prescriptions techniques nécessaires pour garantir un bon niveau d'accessibilité, classées en **8 familles d'aménagements** (la famille 9 faisant partie des diagnostics accessibilité des arrêts de transports collectifs qui ne sont pas traités dans les PAVE).

Familles :

[1. Cheminements \(art.1,2,3 et 5\)](#)

Rubriques

Plan inclinés
Garde-corps
Dévers
Qualité cheminement
Profil en travers
Obstacles
Ressaut sur cheminement
Paliers de repos
Rupture continuité cheminements
Bateaux

[2. Traversées \(art4\)](#)

Bande d'éveil (BEV)
Marquage sur chaussée
Matériau et éclairage

[3. Equipements et mobiliers \(art.6\)](#)

Trous et fentes dans le sol
Contraste mobilier
Bornes et poteaux
Mobilier sur poteau ou pied
Dispositif sélectif ou chicane sur chem.
Marches sur domaine public

[4. Escaliers \(art.7\)](#)

Largur minimale
Marches
Nez de marche
Main courante
Dimensionnement
Signalisation
Horodateur

[5. Stationnement \(art.8\)](#)

Indications lieux et informations
Système d'information à commande
Idéogrammes
Signal lumineux piéton

[6. Informations visuelles \(art.9\)](#)

PAU
Emplacement milieu urbain
Cheminement
Passage nez de trottoir/abri
Embarquement/débarquement
Identification ligne
Typographie ligne
Typographie arrêt
Transport guidé

[7. Feux et Poste d'appel d'Urgence \(art.11\)](#)

[8. Poste d'appel d'Urgence \(art.11\)](#)

[9. Arrêts Transports collectifs \(art.12\)](#)

Phase 3 : Recherche de solutions techniques

Agoracité a proposé un programme d'actions en fonction des enjeux validés lors de la phase 1. Il s'agit de définir une stratégie pour assurer l'accessibilité, sur l'ensemble de la chaîne du déplacement, entre pôles générateurs de déplacements (**validation finale de la phase 3, le 09 octobre 2013**).

Phase 4 : Priorités d'actions et programmation pluriannuelle

Ces propositions ont été hiérarchisées en termes de priorité et de faisabilité dans le temps (court terme : 5 ans, moyen terme : 5 ans, long terme en fonction des financements disponibles), prenant en compte les contraintes techniques et financières de la commune.

Une approche financière (élaborée conjointement avec Bordeaux Métropole par ratio de prix au ml ou par aménagement type) des programmes d'actions. Il ne s'agit pas d'un chiffrage de projet d'aménagement mais d'une estimation des coûts de mise aux normes des défauts d'accessibilité relevés (hors reprise des réseaux, éclairage, acquisitions foncières ou requalification complète de la voirie dans le cas de projets plus lourds).

3. Les phases de concertation du PAVE

PAVE D'EYSINES - SYNTHESE DES REUNIONS			
PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
COMITE DE PROJET 16 mai 2012 Cadrage			
REUNION TECHNIQUE Périmètre 07 juin 2012			
COMITE DE PILOTAGE Concertation associations : validation du périmètre 12 juin 2012			
	COMITE DE PILOTAGE Concertation associations : diagnostic 13 novembre 2012		
		REUNION TECHNIQUE Priorités d'actions 09 janvier 2013	
		COMITE DE PROJET Priorités d'actions 1 19 février 2013	
		COMITE DE PROJET Priorités d'actions 2 11 avril 2013	
		COMITE DE PROJET Priorités d'actions 3 06 juin 2013	
		COMITE DE PILOTAGE Concertation associations : priorités d'actions 04 juillet 2013	
		REUNION TECHNIQUE Priorités d'actions et revêtements de trottoirs 09 octobre 2013	
			COMITE DE PROJET Programmation 15 novembre 2013
			COMITE DE PROJET Programmation finale 17 décembre 2013

Définition du périmètre d'étude

Choix du périmètre d'étude (concertation)

Le choix du périmètre d'étude est un travail préliminaire qui doit être réalisé en première phase du PAVE. Il est établi de manière à créer une continuité et une facilité d'accès aux lieux de vie de la commune, dans une logique de « chaîne de déplacement » dont les Établissements Recevant du Public (plus particulièrement les écoles, les résidences pour personnes âgées, les centres pour personnes handicapées, les centres médicaux, les arrêts de transports en commun, les commerces, les parkings, les voies vertes, etc. Le but est également de rendre accessible toutes les zones commerciales et autres lieux fréquentés tels que les Installations Ouvertes au Public (parcs, cimetières, stades et complexes sportifs).

La commune d'EYSINES avait auparavant, réalisé deux plans comportant un premier recensement des voies à intégrer dans ce périmètre d'étude. En accord avec ces deux plans, le cabinet d'études AGORACITE a alors établi un premier périmètre d'étude, présenté pour validation lors d'une réunion technique du 07 juin 2012. Il est ressorti de cette dernière réunion que les zones suivantes seraient ajoutées au périmètre existant :

Les abords du Pôle handicap

Rue MOLIERE (proche du CAT et du pôle handicap)

Rue Paul DUMONT (du bourg vers la zone commerciale)

Rue de la MARNE (prolongement avenue du HAILLAN vers le cimetière)

Les abords de la place PMR située près de la résidence Clos le cheval blanc

Les abords de la maison de retraite LA QUIETUDE

Rue BLANC

Rue SABLE

Rue Raymond CLAVERIE (espace vert)

Une fois ce périmètre d'étude validé par le comité technique, il a été présenté aux associations (Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées et comités de quartiers) pour discussions et validation finale.

Plusieurs points sont alors ressortis lors de la concertation du 12 juin 2012 :

Secteur Nord/Ouest :

Une partie du bourg concentrant un grand nombre de déplacements à pied avec de nombreux commerces. Des itinéraires ont été rajoutés comme celui menant au cimetière ou celui vers l'INTER-MARCHE.

L'avenue du Médoc depuis l'échangeur avec une concentration de pôles commerciaux et médicaux.

Tout le secteur autour de la salle du VIGEAN et le prolongement jusqu'à l'avenue du TAILLAN vers le groupe scolaire du DERBY (un problème de vitesse et de sécurité des déplacements est évoqué en réunion sur l'avenue du TAILLAN mais il est précisé qu'un aménagement est prévu en 2013, dont un tourne à gauche).

Le secteur du lycée professionnel est traité à part car les usagers viennent en voiture dans la majorité des cas.

Secteur Sud/Ouest :

Il s'agit d'itinéraires pris en compte depuis les lignes de transports en commun et le bourg, notamment vers le nouveau cimetière, la zone de loisirs, le PINSAN, la salle omnisports, etc. Un autre secteur concerne l'avenue de St Médard et l'itinéraire vers le groupe scolaire très fréquenté, puis l'aboutissement de MIGRON vers la RPA et la crèche. Une demande est faite pour intégrer la passerelle entre les sorties 7 et 8.

Secteur Sud/Est :

Le quartier de MIGRON regroupe beaucoup d'établissements (RPA, EPHAD, crèche, centre social, etc.), le marché, et les commerces : les déplacements à pieds sont nombreux d'où l'intérêt de prendre en compte le secteur autour de l'avenue de l'hippodrome et l'itinéraire plus en retrait avec la zone des logements.

Secteur du MOULINEAU :

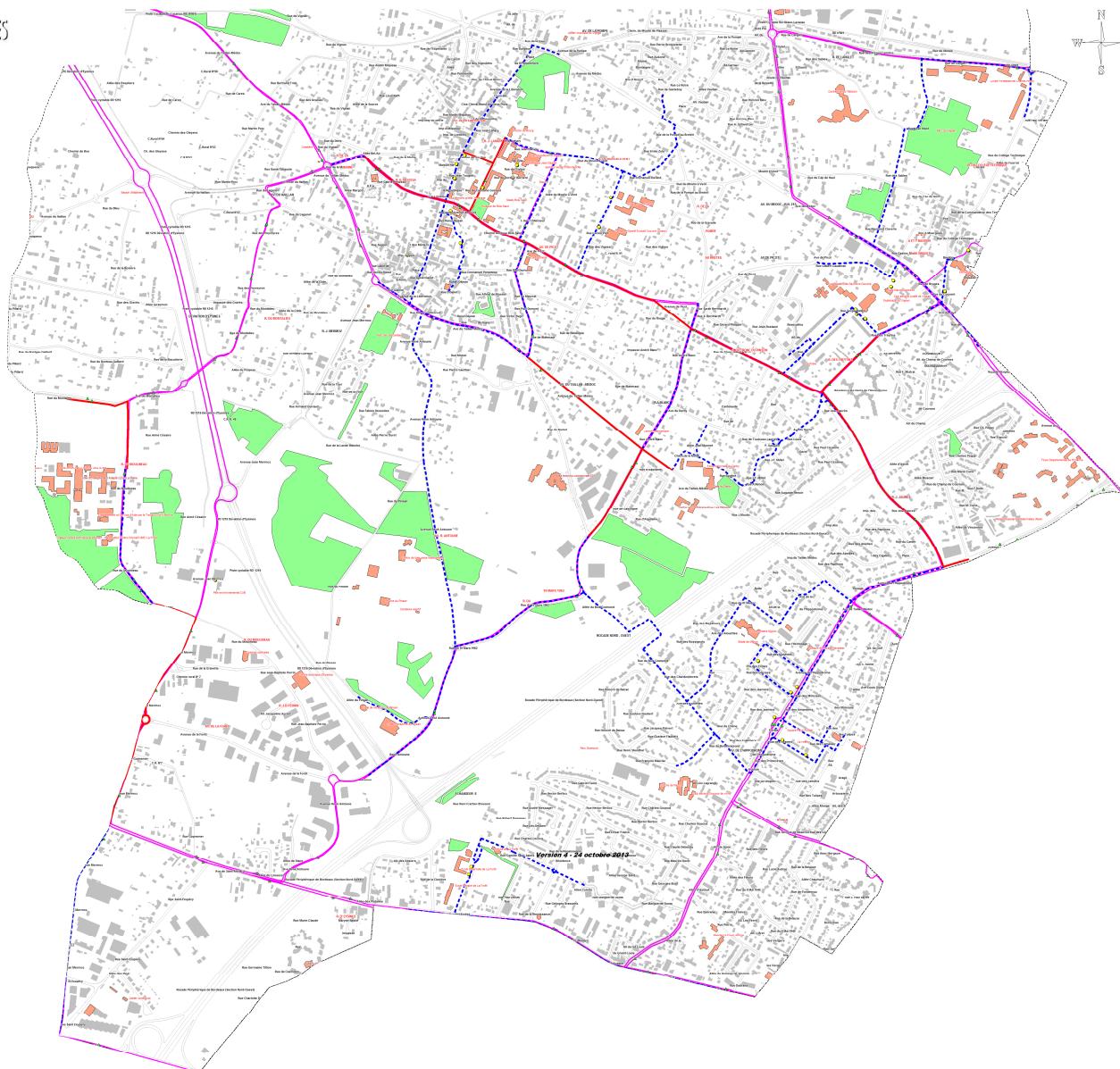
Secteur en limite de commune avec de nombreux établissements scolaires et médicaux (hôpital de jour, lycée de la plaine, IEM, etc.). Les usagers de tout ce secteur viennent le plus souvent en bus d'où l'intérêt de traiter l'itinéraire principal en liaison avec les arrêts de bus.

Une personne handicapée a demandé de rajouter l'avenue Jean Mermoz, dans un courrier daté du 18 juin 2012. **Ainsi, le périmètre final a été validé le 09 juillet, par la commune.**



PAVE D'EYSINES

Carte définition du périmètre d'étude -



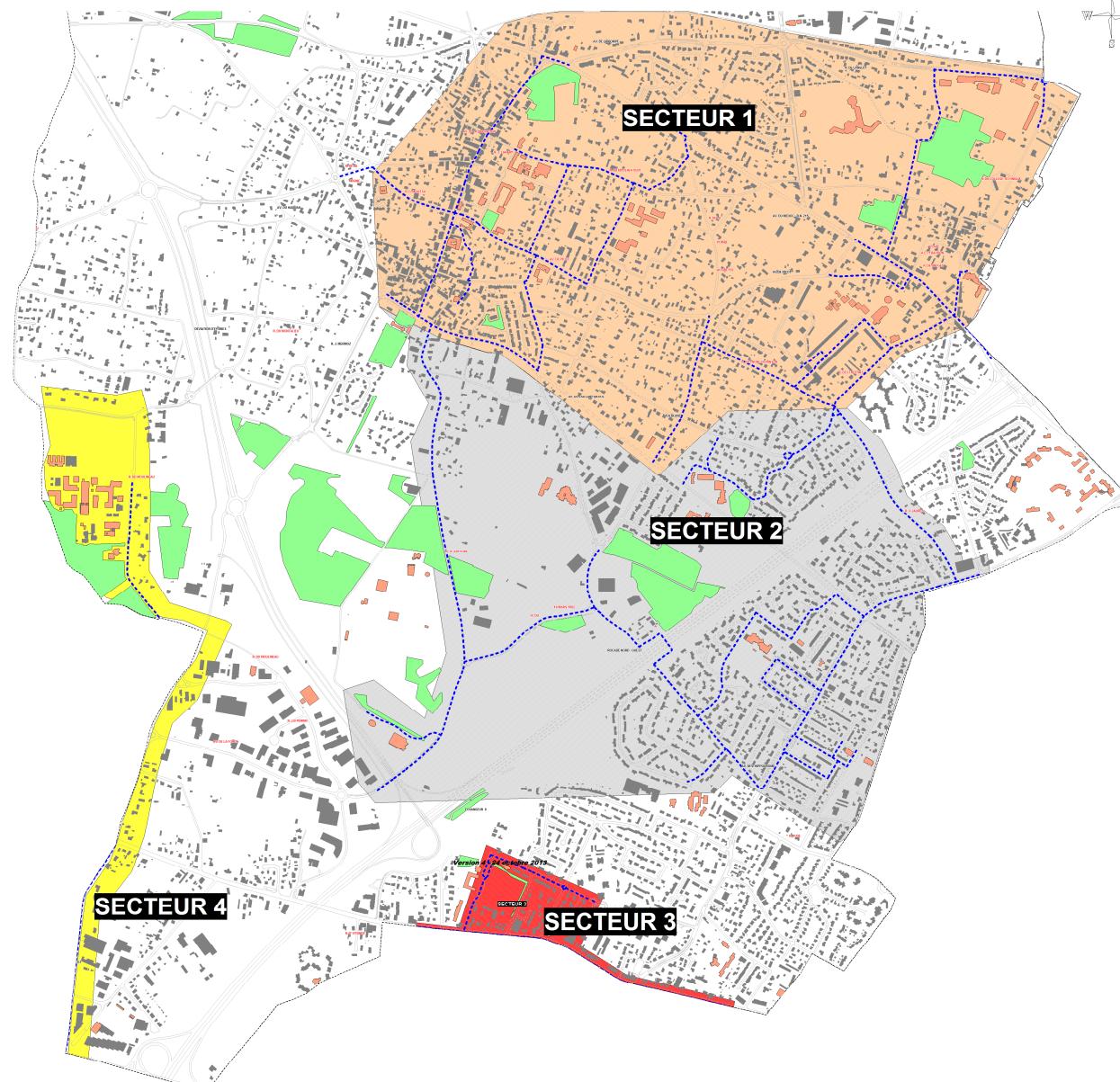
agoracité
espaces & mobilité
9, rue du Général Delestraint
33310 LORMONT
Tél : 05 56 23 78 11
Mobile : 06 08 71 61 27
Mail : agoracite@orange.fr
www.agoracite.fr

Version 27 mars 2014



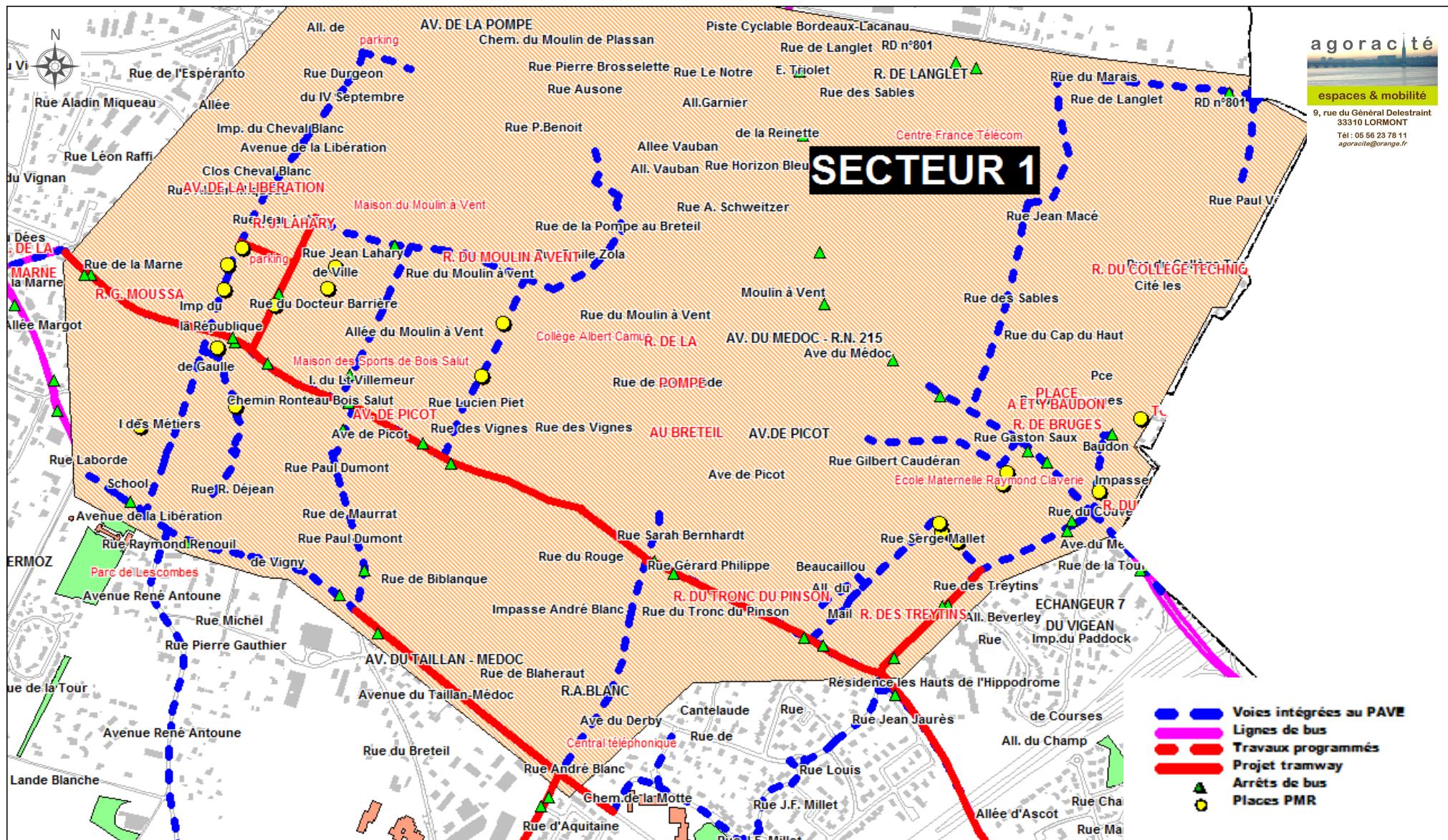
PAVE D'EYSINES

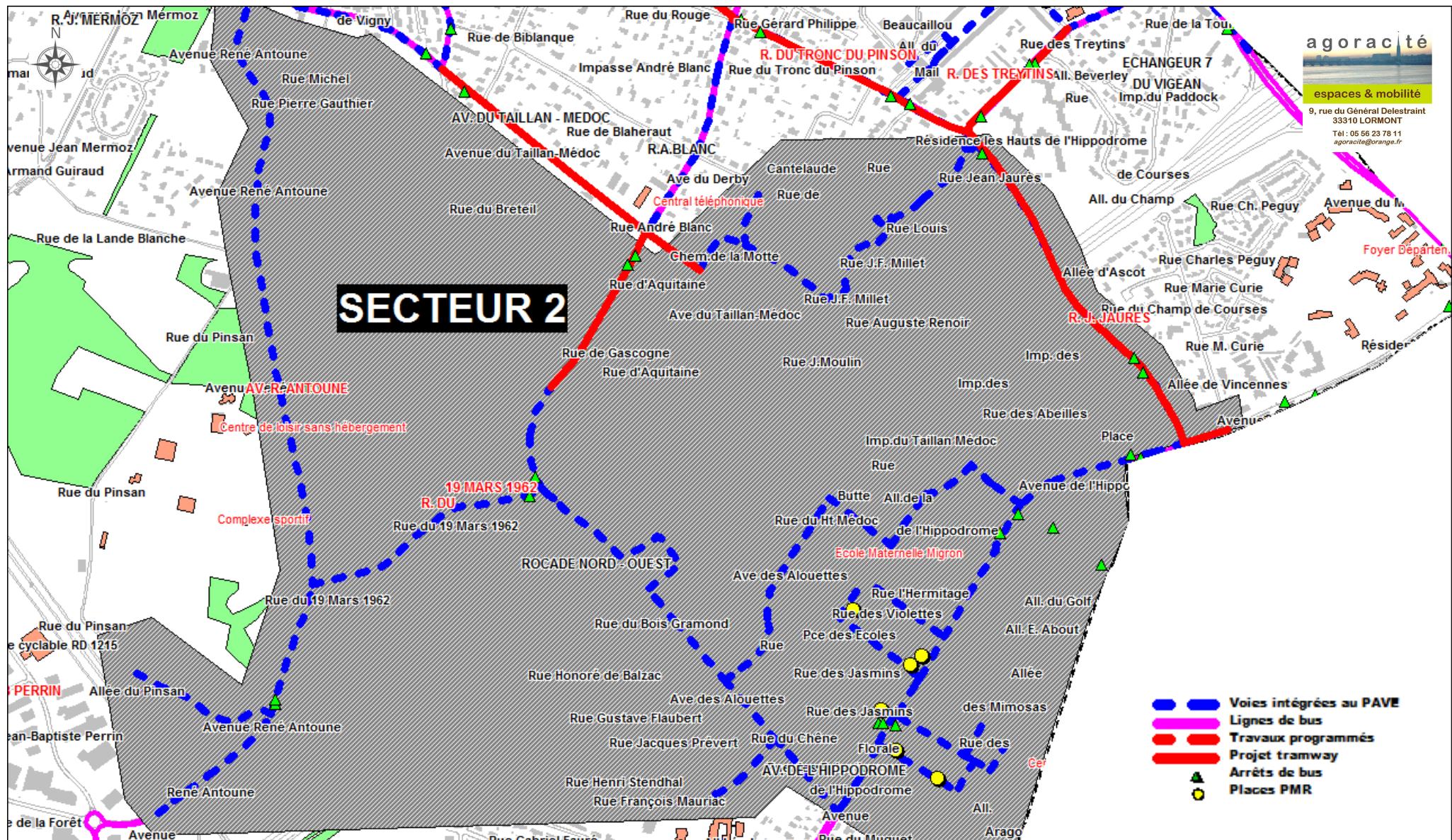
Carte définition du périmètre d'étude et découpage en secteurs

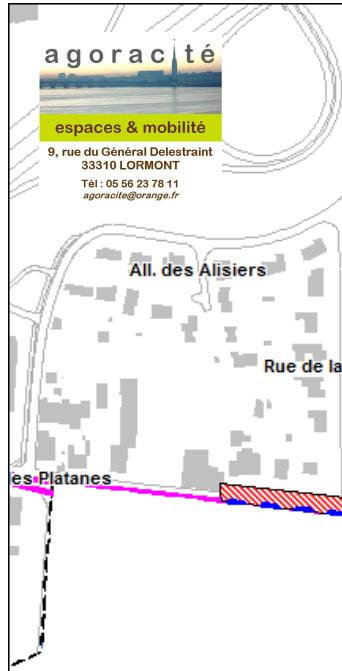


agoracité
espaces & mobilité
9, rue du Général Delestraint
33310 LORMONT
Tél : 05 56 23 78 11
Mobile : 06 08 71 61 27
Mail : agoracite@orange.fr
www.agoracite.fr

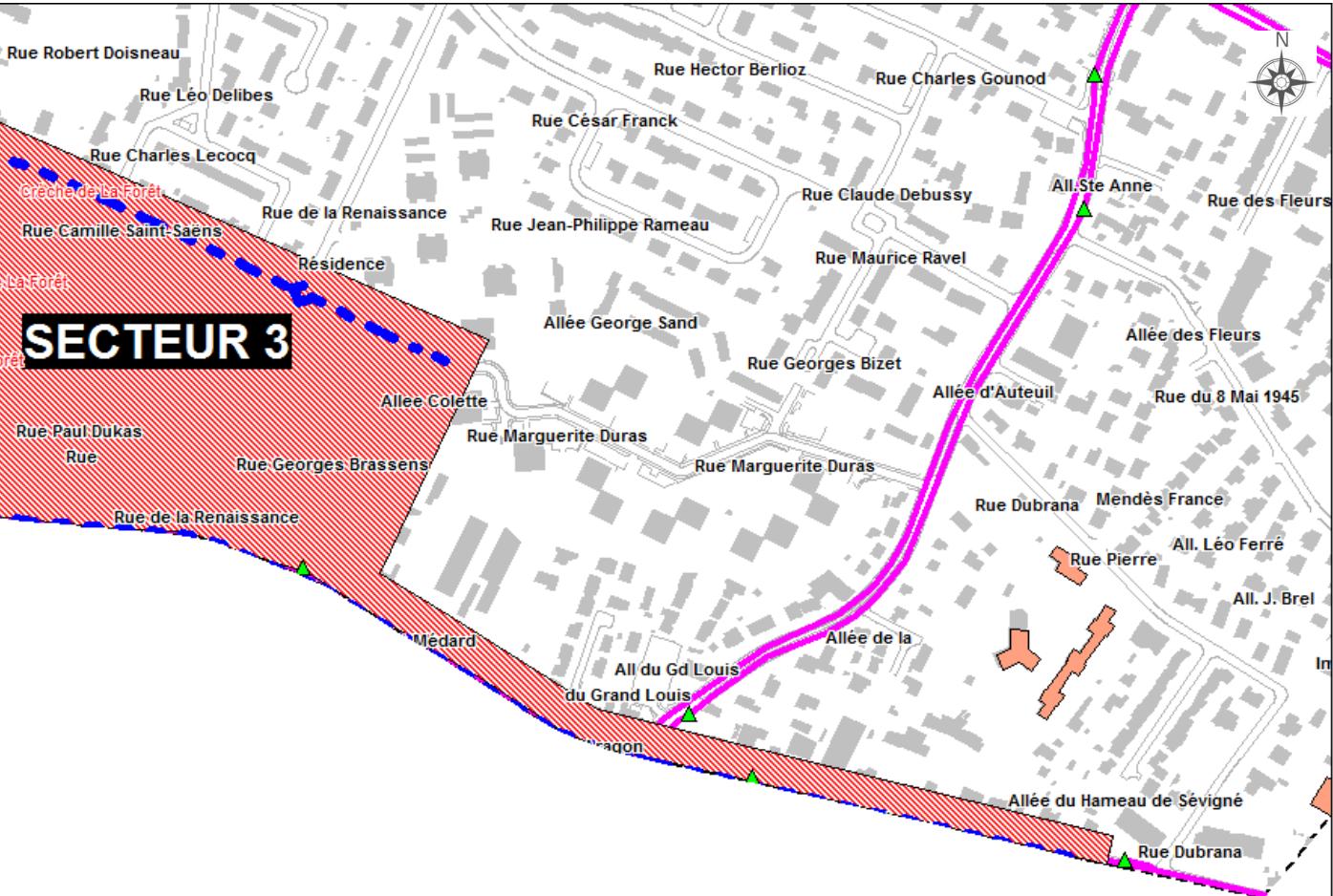
Version 27 mars 2014



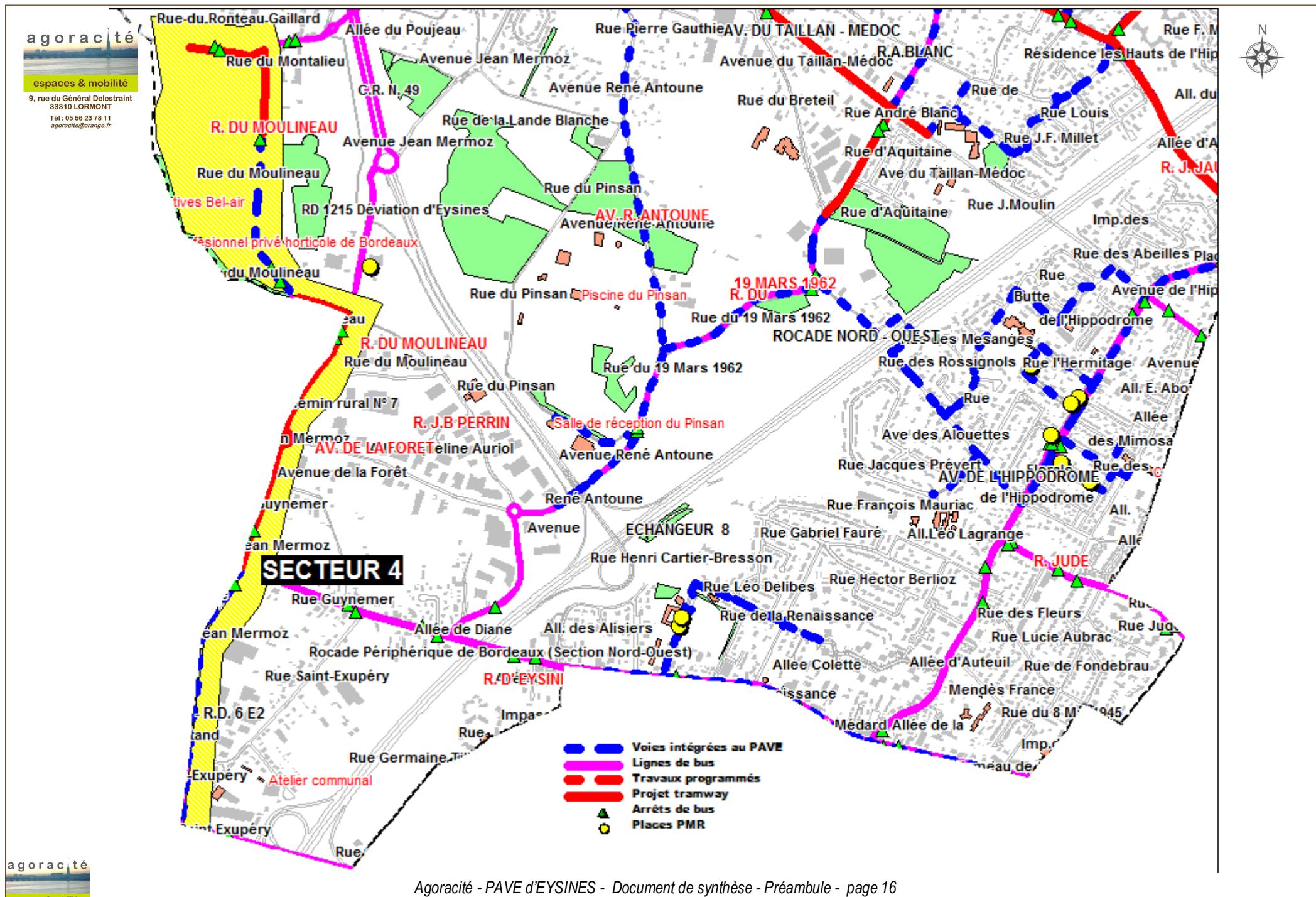




SECTEUR 3



- Voies intégrées au PAVE
- Lignes de bus
- Travaux programmés
- Projet tramway
- Arrêts de bus
- Places PMR



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC (Cf. dossier détaillé 2. Diagnostic)

Relevés des défauts d'accessibilité

La nomenclature des défauts relevés

(Défauts saisis dans le Système d'Information Géographique - SIG)

Cheminements (objets linéaires)	
	C39 Absence de cheminement
	C14 Cheminement \leq 90 cm
	C13 Cheminement $>$ 90 cm et $<$ 140 cm
	C15 Cheminement $<$ 120 cm sans mur
	C10 Sol meuble, trous, racines.....
	Piste cyclable sur trottoir
	C1 Absence de plan incliné
	C2 Défaut de pente plan incliné
	C5 Pente $>$ 12% (trottoir)
	C7 Absence ou défaut garde corps
	C8 Dévers $>$ 2 %
	C32 Pas d'âne

Obstacles (chem. $<$ 1,40 m) (objets ponctuels)	
	C16 Obstacles lourds (poteaux béton, feux, etc.)
	C17 Arbres
	C18 Terrasse café, étals....
	C19 Poteaux (edf, tél, éclairage) support bois/métal
	C20 Poteau de signalisation, potelets, bornes....
	C21 Stationnement
	C22 Poubelles

Autres objets ponctuels
C10 Trou, revêt.
C11 Plaque glissante
C12 Eclairage au sol éblouissant
C28 Ressaut sur cheminement (haut/forme/distance)
C33 Pallier de repos (absence, dim, dévers, obst)
F1 Absence du dispositif sonore des feux
M1 Trou ou fente $>$ 2 cm
M2 objets sans contraste
M5 Gabarit de mobilier non conformes (abaque)
M7 Obstacles en porte à faux
M8 Mobilier $<$ 2,20 m)
M9 objet en saillie $>$ 15 cm
M11 marches

Escaliers
E1 Largeur non-conforme
- sans mur 1,20 m
- avec un mur 1,30 m
- avec 2 murs 1,40 m
E2 Mauvais dimensionnement des marches 28 x 16
E3 Absence de contraste nez 1ère et dernière marche
E4 Nombre insuffisant de mains courantes
E5 Absence de double main courante
E6 Passage $<$ 1,20 m entre 2 mains courantes
E7 Mauvais dimensionnement ou implantation de la main courante
E8 Absence de Bande d'Eveil et de Vigilance

Plans inclinés
C1 Absence de plan incliné
C2 Défaut de pente de plan incliné

Typographie :
I1 Typographie non-conforme
I2 Hauteur non-conforme
I3 Absence d'idéogramme

Traversées (Objets ponctuels)	
	T1 Absence d'abaissé de trottoir
	T2 Angle vif / ressaut
	T3 défauts pente/largeur de l'abaissé
	T4 passage $<$ 0,80 m avec bâti
	T5 Obstacle sur bateau
	T6 Absence/mauvais position de bande d'éveil
Traversées Objets linéaires	
	T9 Etat du P.P T10 absence de guidage
	T11 Absence de passage piéton

Pistes cyclables sur trottoir
C23 Piste cyclable sur trottoir réduisant le cheminement piéton à moins de 1,40 m
C24 Piste cyclable sur trottoir sans séparation visuelle et détectable
Stationnement PMR
S1 Stationnement PMR en épis non conforme
S2 Stationnement PMR à gauche non conforme
S3 Stationnement PMR à droite non conforme
S4 Signalisation Stationnement PMR non con-

Exemple de nomenclature des défauts : les cheminements piétons



Exemple de nomenclature des défauts : Les défauts ponctuels (traversées et obstacles)



Notation des défauts d'accessibilité

CODE	DEFAUT	TYPE	NOTATION
A1	Aménagement arrêt non-conforme	LINEAIRE	2
A2	Hauteur non-conforme (18 cm)	LINEAIRE	2
A3	Cheminement < 1,40 m à cause des obstacles	LINEAIRE	2
A4	largeur < 90 cm ou < 140 (si cheminement < 1,40 m derrière abri) entre nez de trottoir et abri	LINEAIRE	2
A5	Absence ou aire de rotation insuffisante	PONCTUEL	10
A6	Pas d'identification de l'arrêt	PONCTUEL	5
A7	Mauvaise typographie ou taille	PONCTUEL	5
A8	Mauvaise typographie ou taille	PONCTUEL	5
A9	Absence de BEV sur toute la longueur si > 26 cm	LINEAIRE	2
C1	Absence de plan incliné	LINEAIRE	10
C2	Défaut de pente de plan incliné	LINEAIRE	2
C10	Sol meuble ou revêtement en mauvais état	LINEAIRE	5
C10	Sol meuble ou revêtement en mauvais état	SURFACIQUE	10
C11	Plaque glissante (en pente) ou autre objet ponctuel	PONCTUEL	10
C12	Mauvais positionnement d'éclairage au sol ou en dessous de l'œil éblouissant	PONCTUEL	10
C13	Trottoir de largeur > 0,90 m et < 1,40 m	LINEAIRE	5
C14	Trottoir de largeur < 0,90	LINEAIRE	50
C15	Cheminement physique < 1,20 m (sans mur ni obstacle)	LINEAIRE	1
C16	Support de feu, armoire EDF, abribus , etc.	PONCTUEL	50
C17	Arbres	PONCTUEL	20
C18	Terrase café restaurants, étals commerçants	PONCTUEL	50
C19	Poteaux d'éclairage, EDF, PTT	PONCTUEL	20
C20	Potelets, poteaux	PONCTUEL	5
C21	Stationnement	PONCTUEL	10
C22	Poubelles	PONCTUEL	5
C23	Piste cyclable sur trottoir réduisant le cheminement piéton à moins de 1,40 m	LINEAIRE	5
C24	Piste cyclable sur trottoir sans séparation détectable	LINEAIRE	5
C28	Ressaut non arrondi ou non chanfreiné	PONCTUEL	10
C32	Pente à plusieurs ressauts (pas d'âne)	LINEAIRE	2
C33	Palier de repos hors norme ou absence	PONCTUEL	10
C39	Absence ou rupture du cheminement	LINEAIRE	50
C5	Pente trottoir/espace public > 12%	LINEAIRE	50
C7	Absence de garde-corps pour une rupture de niveau linéaire de plus de 0,40 m de hauteur	LINEAIRE	2
C8	Dévers > 2 %	LINEAIRE	2

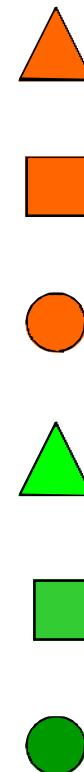
Notation des défauts d'accessibilité

CODE	DEFAUT	TYPE	NOTATION
E1	LARGEUR non-conforme	LINEAIRE	1
E2	Mauvais dimensionnement des marches	LINEAIRE	1
E3	Absence de contraste visuel ou trop réduit ou glissant sur nez de 1ère et dernière marche	LINEAIRE	2
E4	Nombre insuffisant de main courante	LINEAIRE	1
E5	Pas de double main courante	LINEAIRE	1
E6	Passage < 1,20 m entre mains courantes	LINEAIRE	1
E7	Mauvais dimensionnement ou implantation de la main courante	LINEAIRE	1
E8	Absence de BEV	LINEAIRE	2
F1	Absence du dispositif sonore	PONCTUEL	50
F2	Dispositif non-conforme	PONCTUEL	10
I1	Typographie non-conforme	PONCTUEL	5
I2	Hauteur non-conforme	PONCTUEL	5
I3	Absence d'idéogramme	PONCTUEL	5
M1	Trou ou fente sur cheminement de Diamètre ou largeur > 2cm	PONCTUEL	5
M2	Absence de contraste objet ponctuel	PONCTUEL	5
M3	Absence de contraste objet linéaire (ex : alignement potelets sur cheminement direct))	LINEAIRE	2
	Absence ou non-conformité de bande contrastée sur partie haute des poteaux ou bornes < 1,30 m ou entre 1,20 m 1,40 m pour les autres mobilier sur cheminement ou non conformité de la bande contrastée : objet ponctuel		
M4	Mobilier hors norme	PONCTUEL	5
M5	Obstacles en porte-à-faux = hauteur < 2,20 m	PONCTUEL	10
M7	Si hauteur < 2,20 m : Absence d'élément bas ou élément bas > 0,40 m maxi	PONCTUEL	10
M8	Obstacles en saillie de plus de 15 cm = Absence d'élément bas ou élément bas > 0,40 m maxi ou absence de surépaisseur > 3 cm	PONCTUEL	50
M9	Dispositif ne permet pas le passage d'un fauteuil d'un gabarit 0,80 m X 1,30 m	PONCTUEL	10
M10	Marche avec seuil (ponctuel)	PONCTUEL	5
P1	PAU non muni du matériel nécessaire pouvant être reçu et interprété par une personne handicapée	PONCTUEL	10
S1	Aménagement stationnement en épis non-conforme	PONCTUEL	10
S2	Aménagement stationnement à gauche non-conforme	PONCTUEL	10
S3	Aménagement stationnement à DROITE non-conforme	PONCTUEL	10
S4	Signalisation non-conforme	PONCTUEL	5
S5	Hauteurs non-conformes	PONCTUEL	5
T1	Absence d'abaisse de trottoir dans la continuité du cheminement ou au droit d'un PP (ou mal localisé)	PONCTUEL	50
T2	Défaut du ressaut	PONCTUEL	5
T3	Défaut de pente ou largeur du bateau	PONCTUEL	10
T4	Passage < 0,80 m	PONCTUEL	5
T5	Présence d'Obstacle sur bateau (réduisant passage à < 1,40 m ou implantation gênante)	PONCTUEL	10
T6	Absence de bande d'éveil au droit d'une traversée matérialisée	PONCTUEL	10
T7	Mauvais dimensionnement ou positionnement ou contraste de la bande d'éveil	PONCTUEL	10
T9	Mauvais état du marquage ou non conforme	LINEAIRE	1
T10	Absence de contraste tactile	LINEAIRE	2
T11	Absence de PASSAGE PIETON (dans la continuité du cheminement selon hiérarchie des voies)	LINEAIRE	2
T12	Mauvaise lisibilité des zones de transition cheminements/traversées	PONCTUEL	5

Bilan quantitatif des relevés des défauts

Cheminements et traversées

—	C10	22 340 ml	Sol meuble, inconfortable
—	C13	2 535 ml	Trottoir entre 90 et 140 cm
—	C14	550 ml	Trottoir < 90 cm
—	C39	7 320 ml	Absence de trottoir
■	T1	144	Absence d'abaisse de trottoir
■	T2/T3	9	Défaut de l'abaisse de trottoir
■	T6	136	Bande d'éveil non conforme ou mal implantée
★	F1	à voir	Dispositif sonore feux



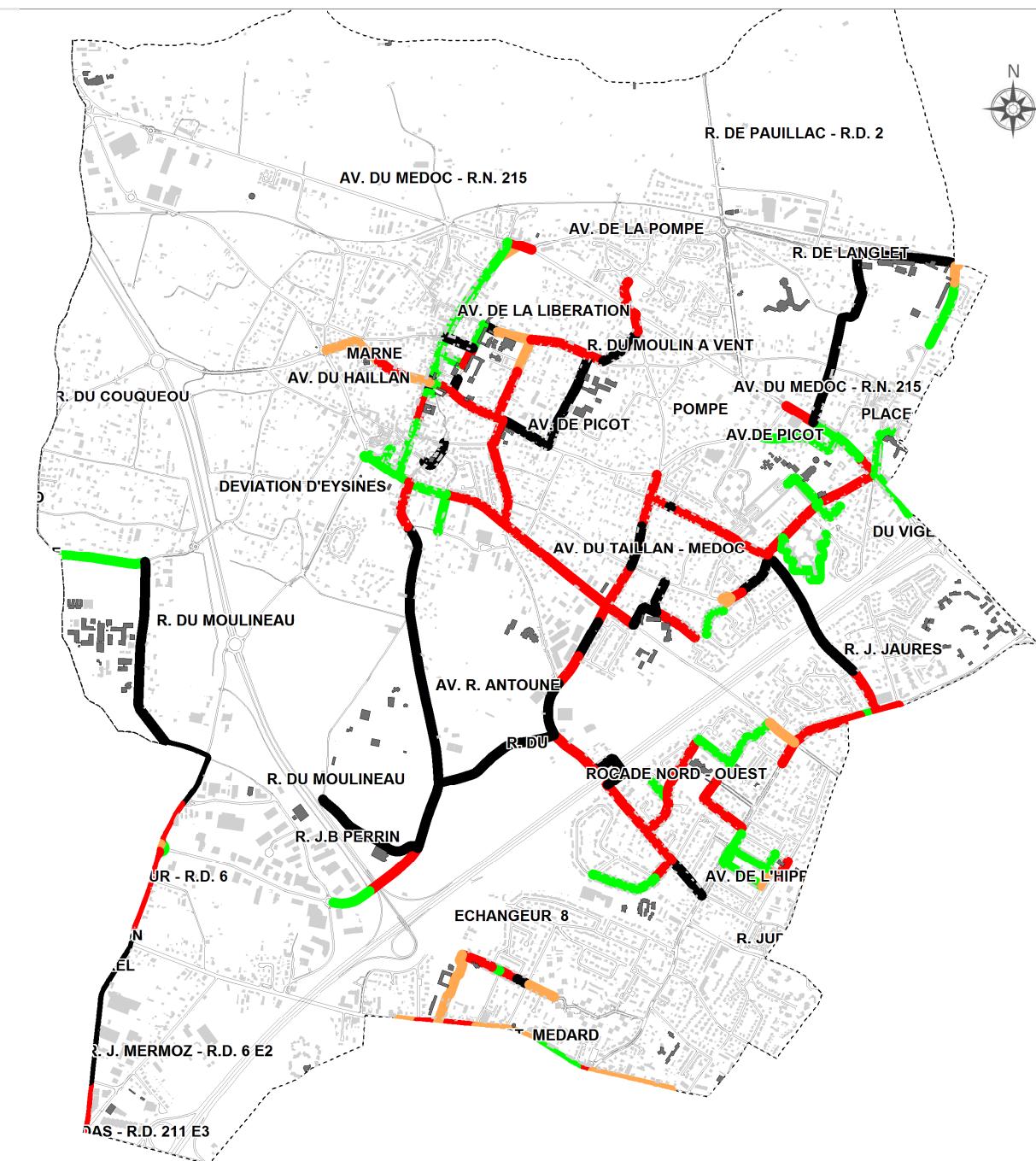
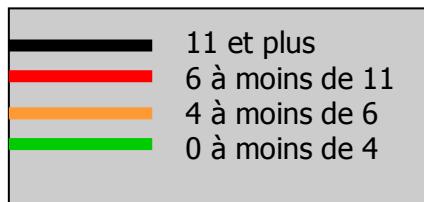
Obstacles

M5	39	Mobilier non conforme (bornes, potelets, etc.)
M2	—	Absence de contraste mobilier
C20	13	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
C16	64	Obstacles « lourds » (supports de feux, armoires EDF, etc.)
C19	26	Poteaux EDF, éclairage
C17	13	Arbres

Cartes thématiques à l'échelle communale

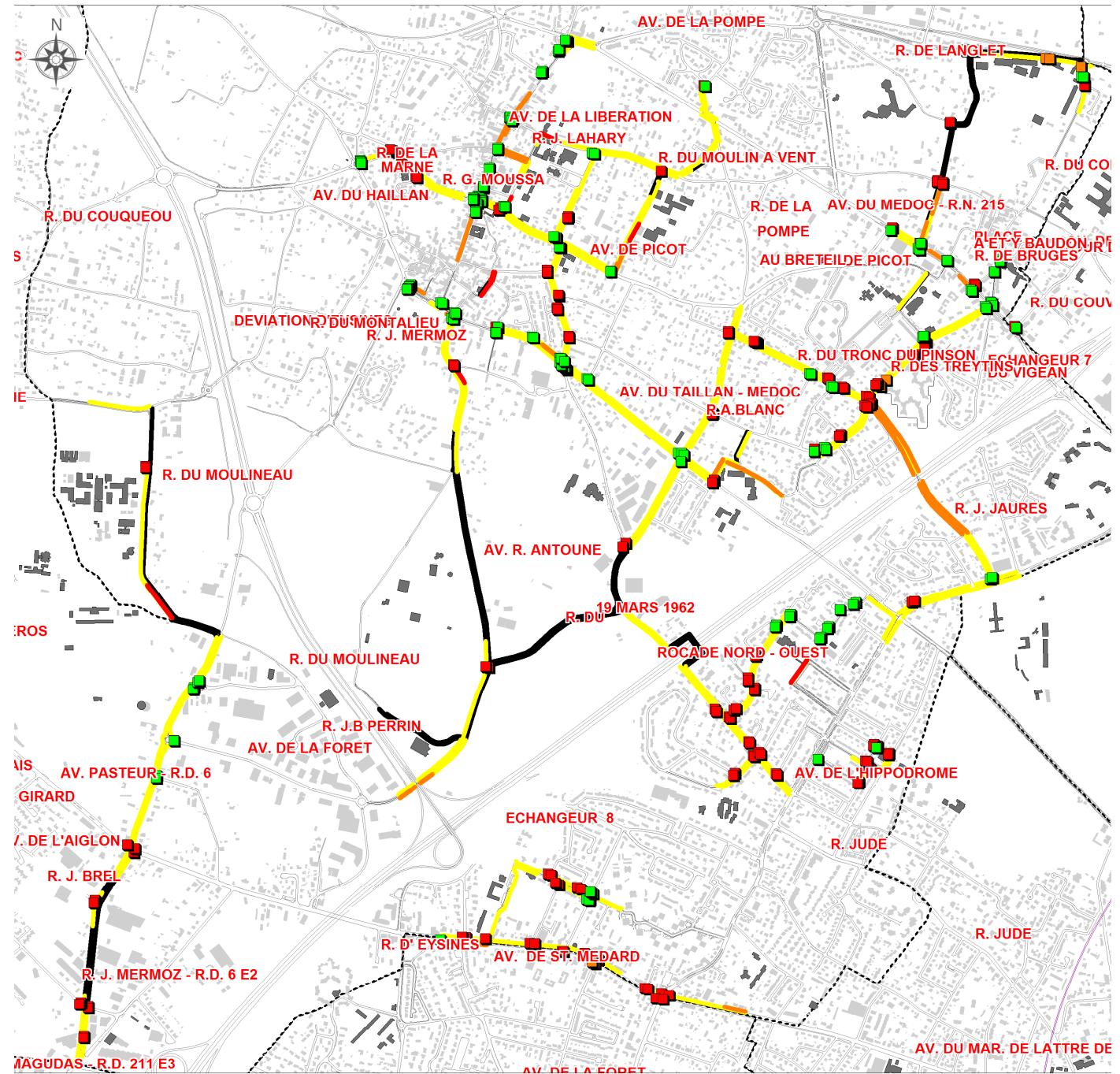
Eysines - Indices d'accessibilité par tronçons de voies

Indice d'accessibilité par tronçon
 (somme des notes des défauts /
 2 X longueur du tronçon)



Eysines - Cheminements et traversées piétonnes

C10	Sol meuble, inconfortable
C13	Trottoir entre 90 et 140 cm
C14	Trottoir < 90 cm
C39	Absence de trottoir
T1	Absence d'abaisse de trottoir
T2/T3	Défaut de l'abaisse de trottoir
T6	Bandé d'éveil non conforme ou mal implantée
F1	Dispositif sonore feux

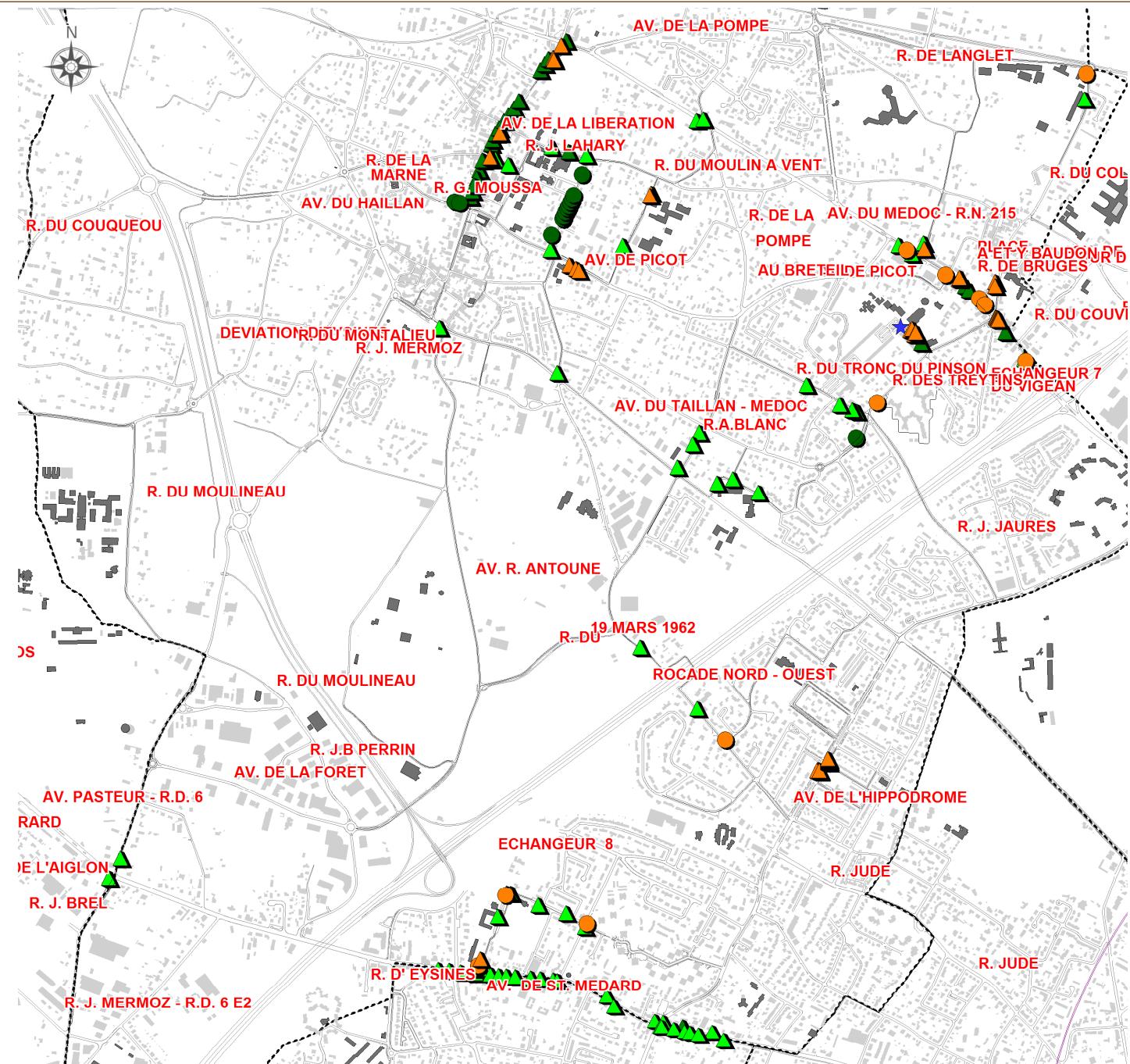


Eysines - Obstacles

Obstacles



M5	Mobilier non conforme (bornes, potelets, etc.)
M2	Absence de contraste mobilier
C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
C16	Obstacles « lourds » (supports de feux, armoires EDF, etc.)
C19	Poteaux EDF, éclairage
C17	Arbres

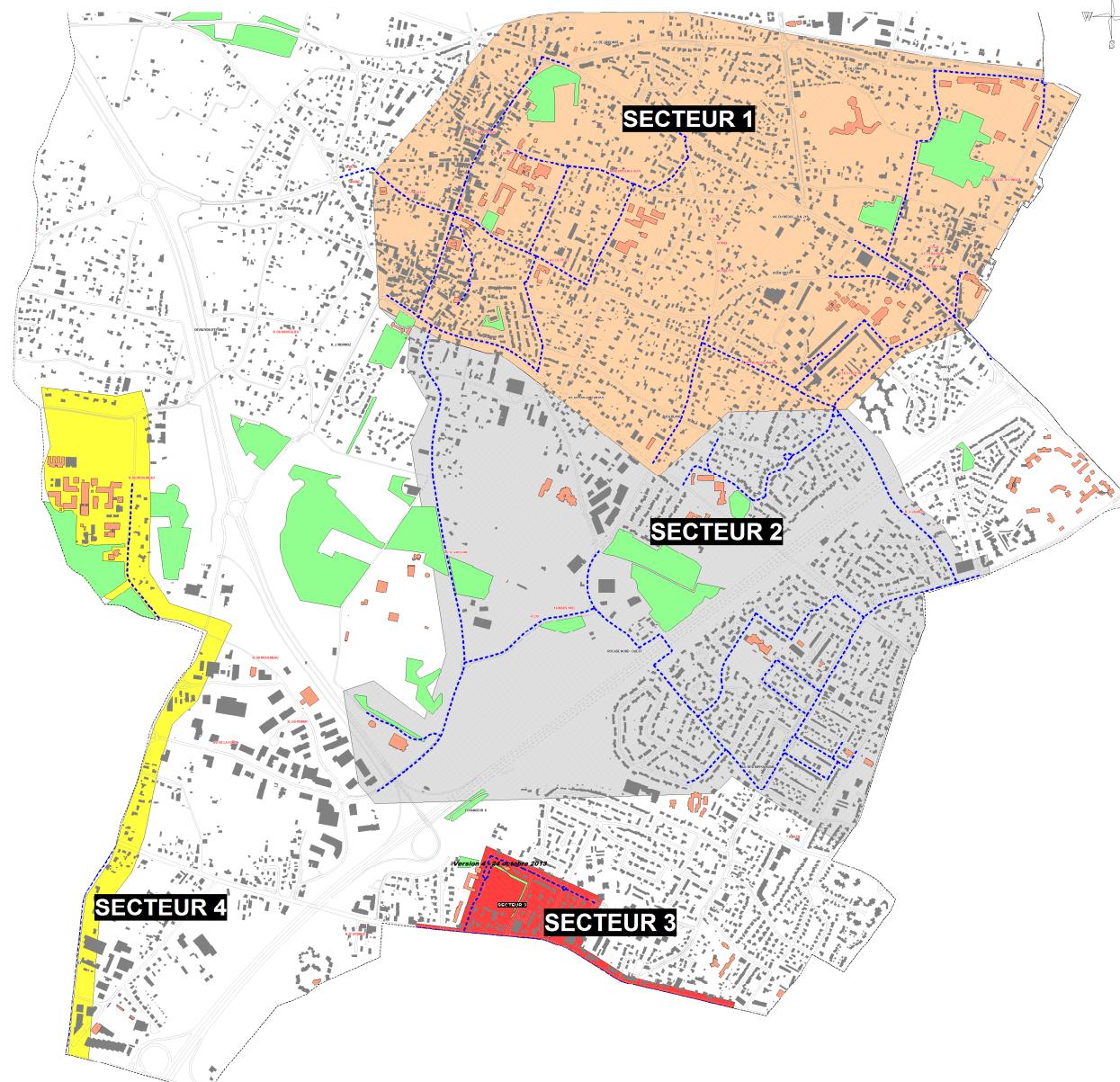


Cartes thématiques : découpage par secteurs



PAVE D'EYSINES

Carte définition du périmètre d'étude et découpage en secteurs



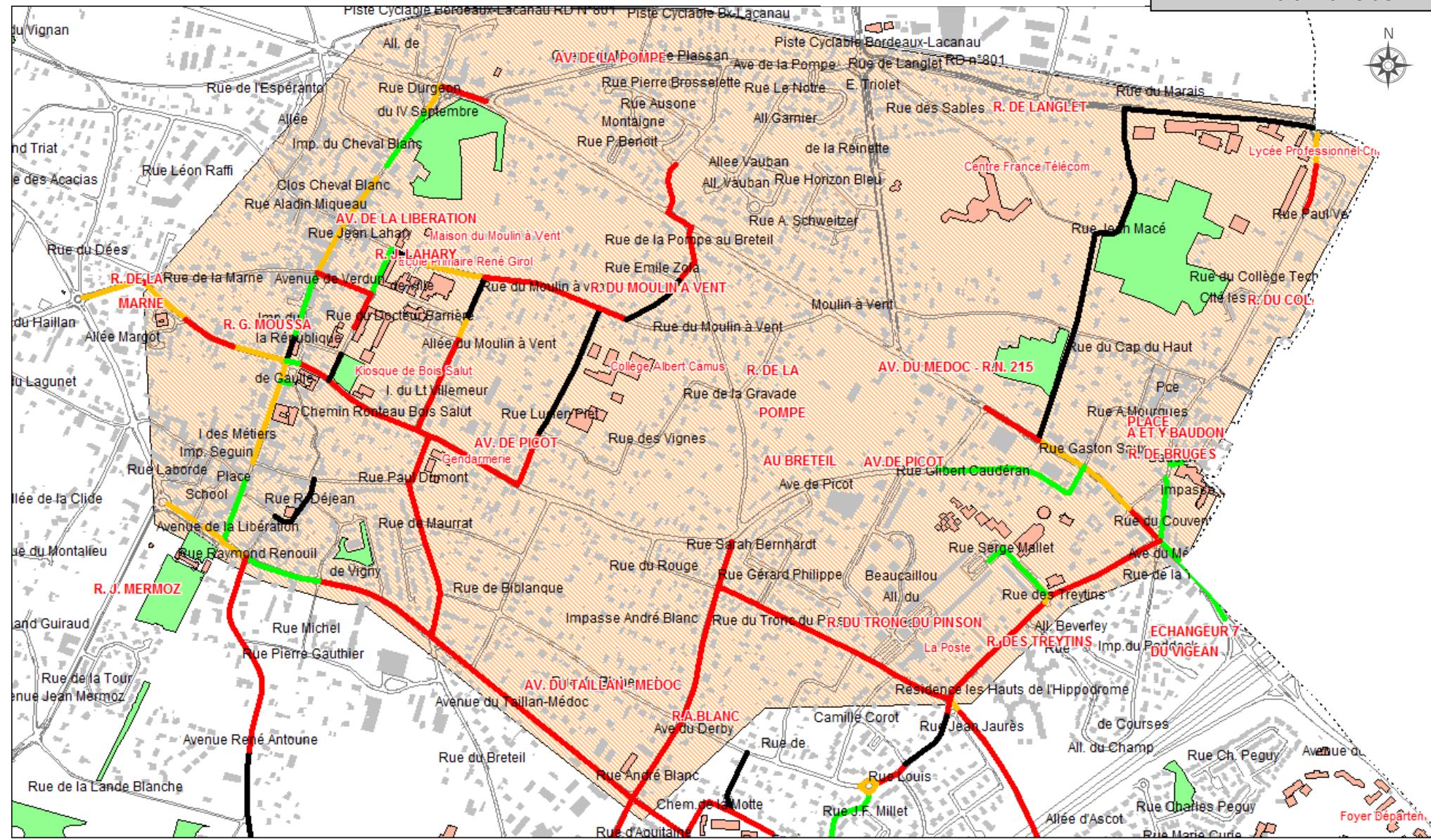
agoracité
espaces & mobilité
9, rue du Général Delestraint
33310 LORMONT
Tél : 05 56 23 78 11
Mobile : 06 08 71 61 27
Mail : agoracite@orange.fr
www.agoracite.fr

Version 27 mars 2014

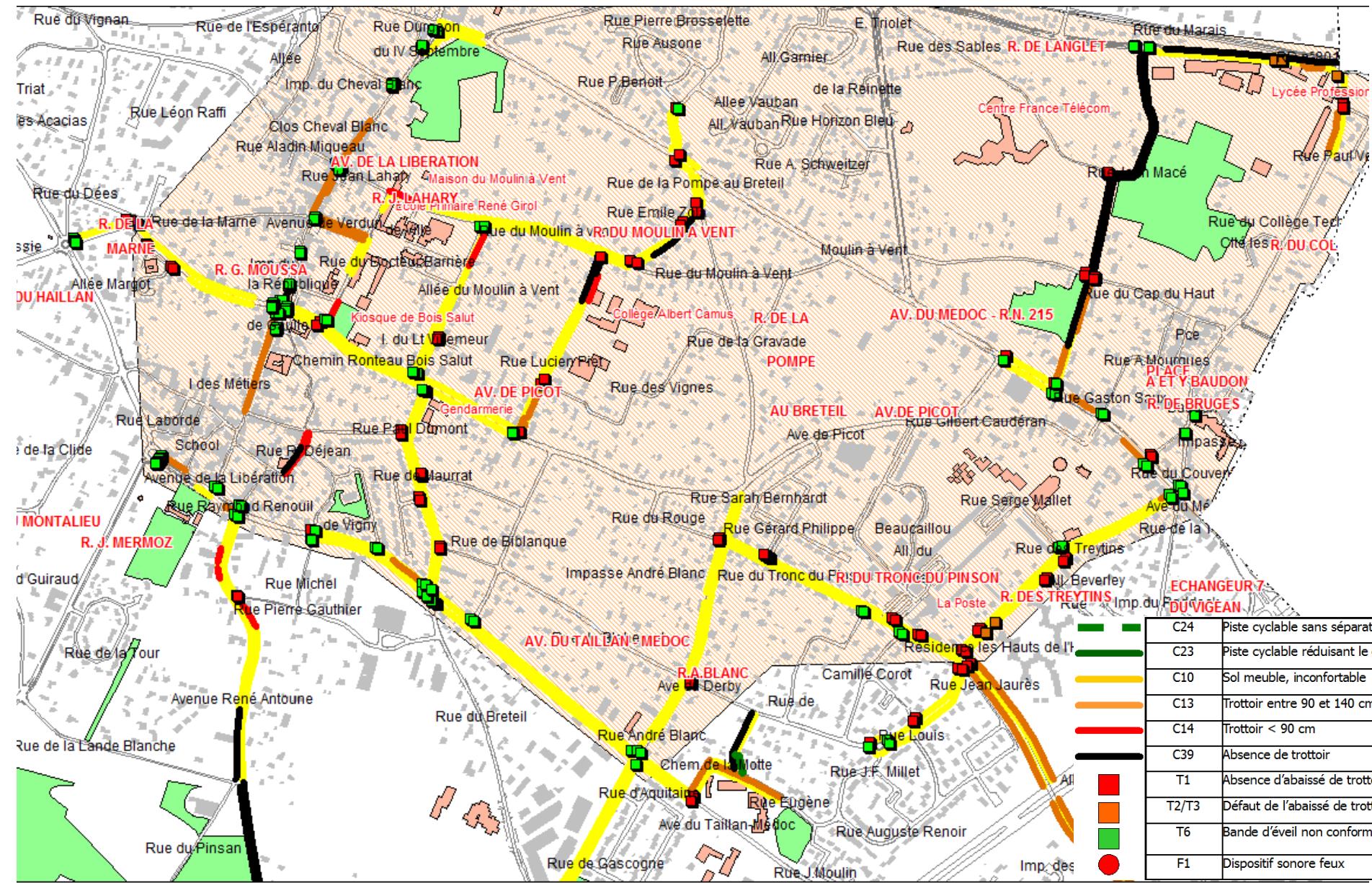
Secteur 1 - Indices d'accessibilité par tronçons

Indice d'accessibilité par tronçon
(somme des notes des défauts /
2 X longueur du tronçon)

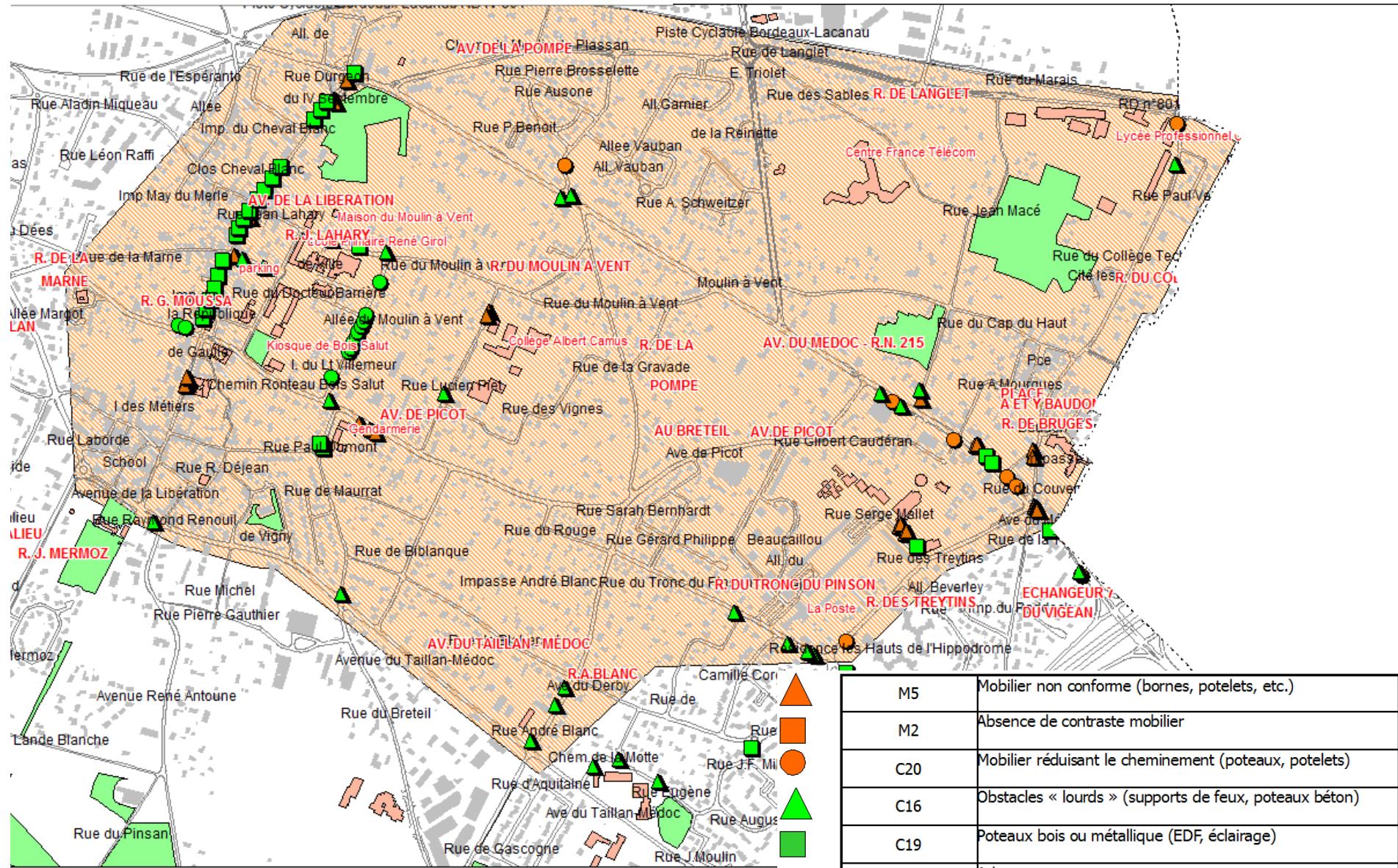
11 et plus
6 à moins de 11
4 à moins de 6
0 à moins de 4



Secteur 1 - Cheminements et traversées piétonnes



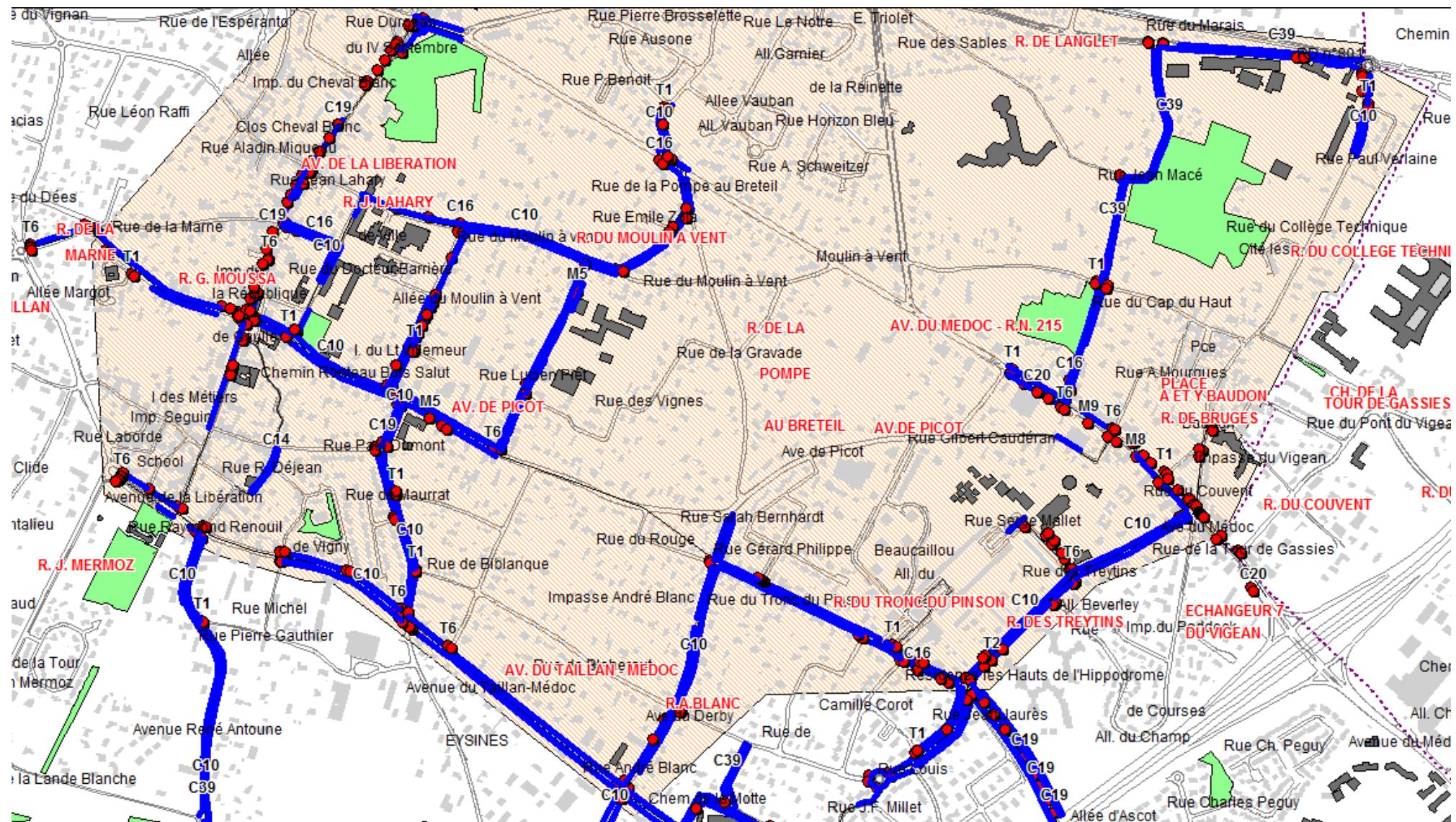
Secteur 1 - Obstacles et mobiliers



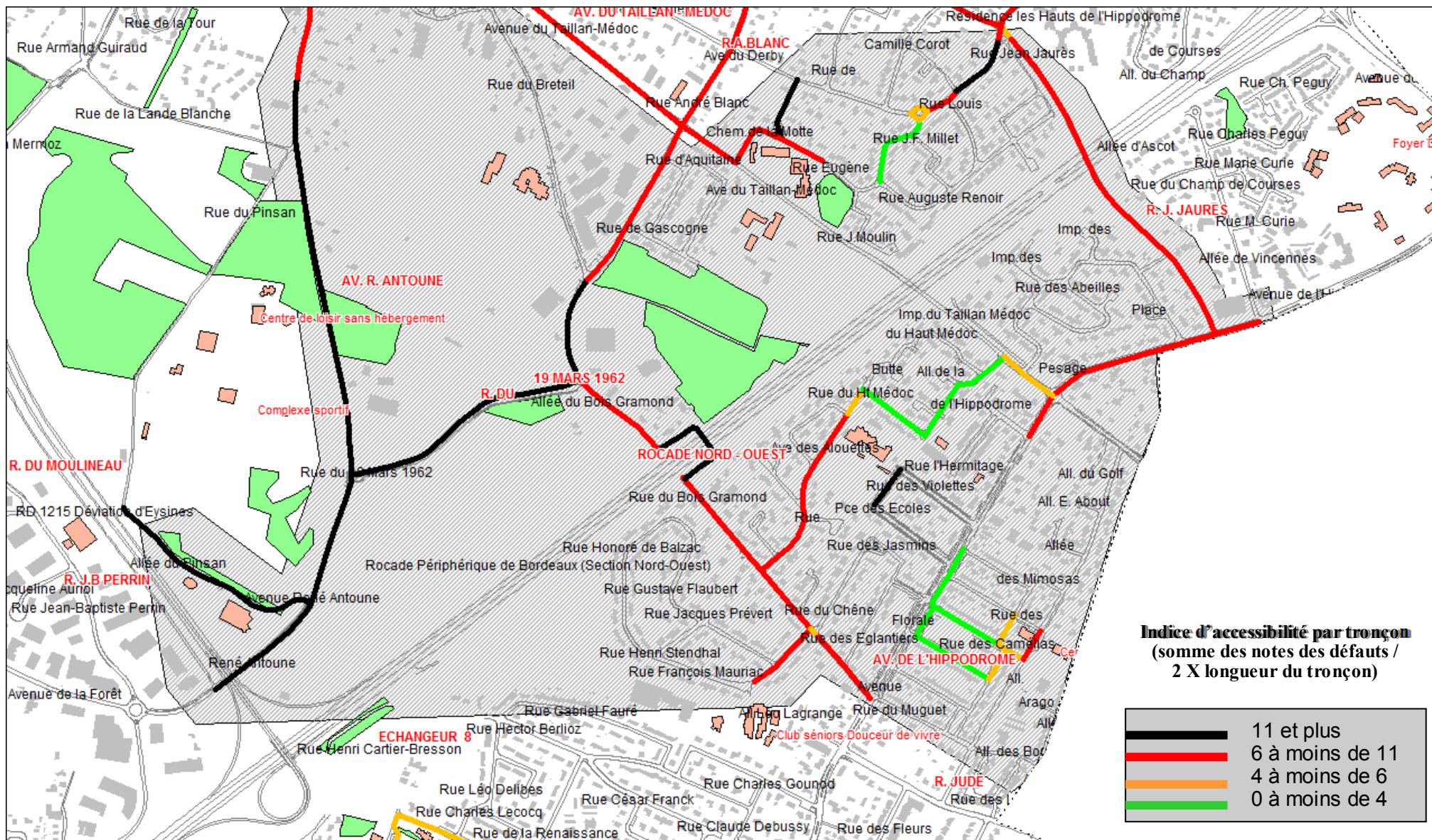
M5	Mobilier non conforme (bornes, potelets, etc.)
M2	Absence de contraste mobilier
C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
C16	Obstacles « lourds » (supports de feux, poteaux béton)
C19	Poteaux bois ou métallique (EDF, éclairage)
C17	Arbres

Secteur 1 - Ensemble des défauts d'accessibilité

Défauts linéaires Défauts ponctuels

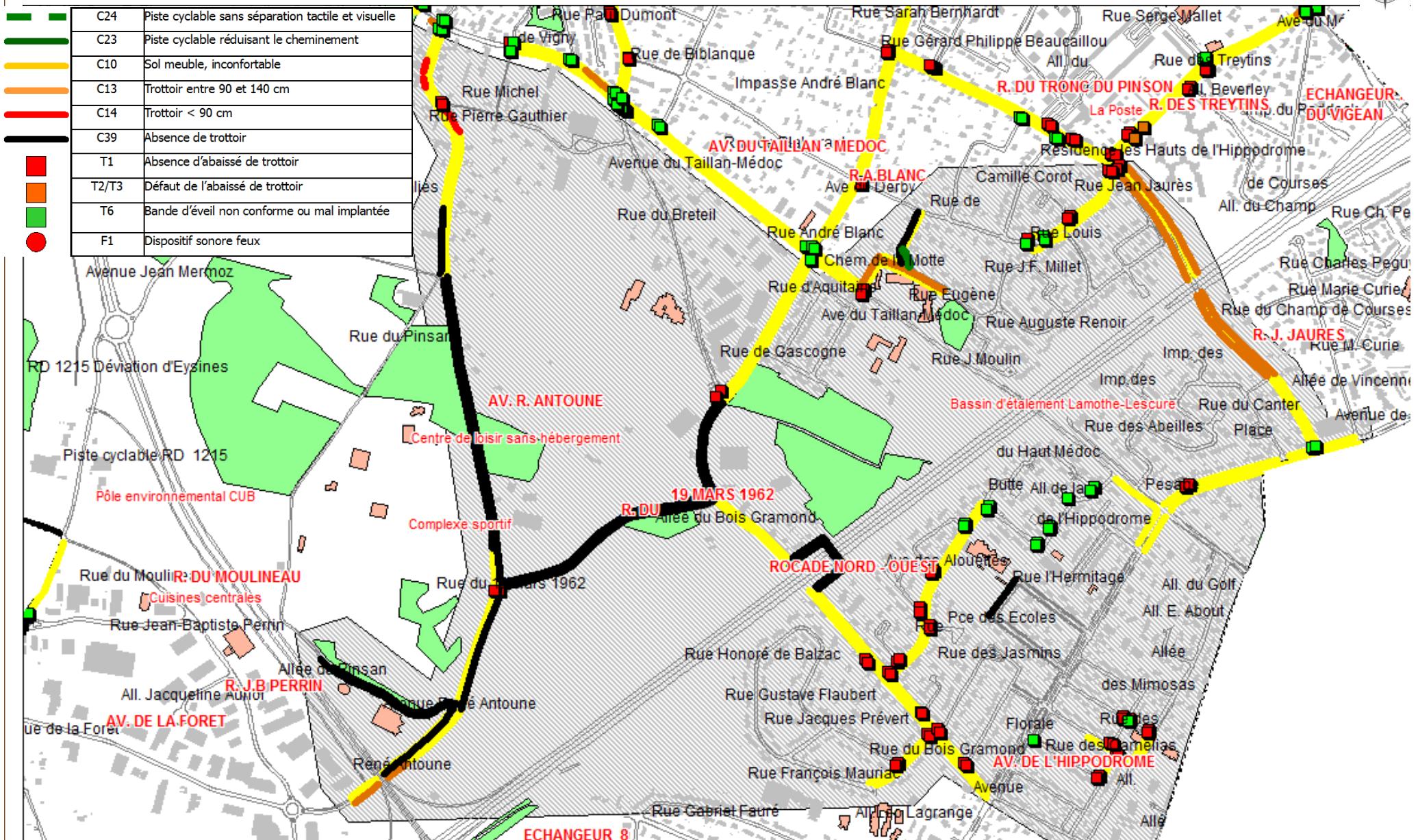


Secteur 2 - Indices d'accessibilité par tronçons de voies

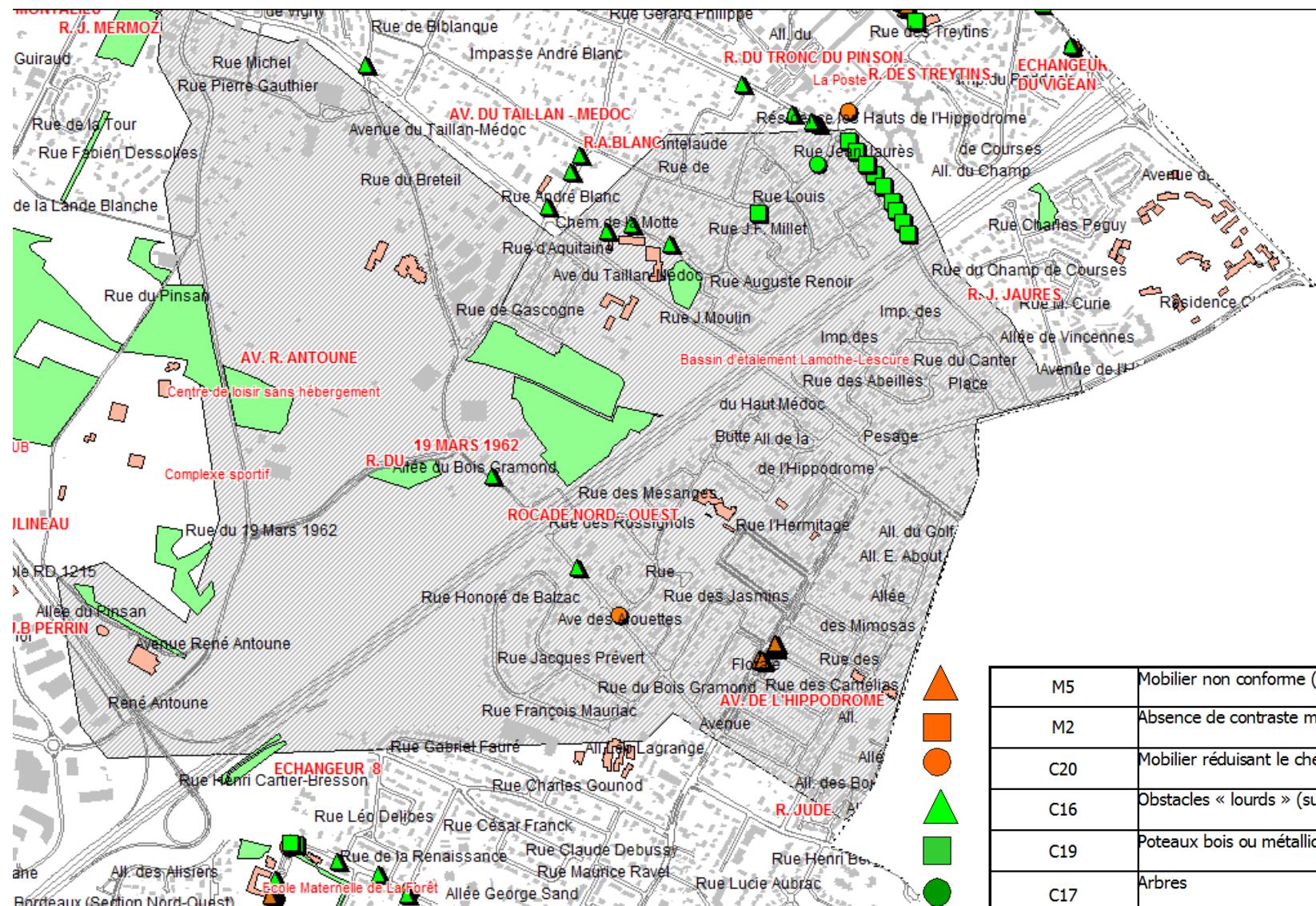


Indice d'accessibilité par tronçon
(somme des notes des défauts /
2 X longueur du tronçon)

Secteur 2 - Cheminements et traversées piétonnes



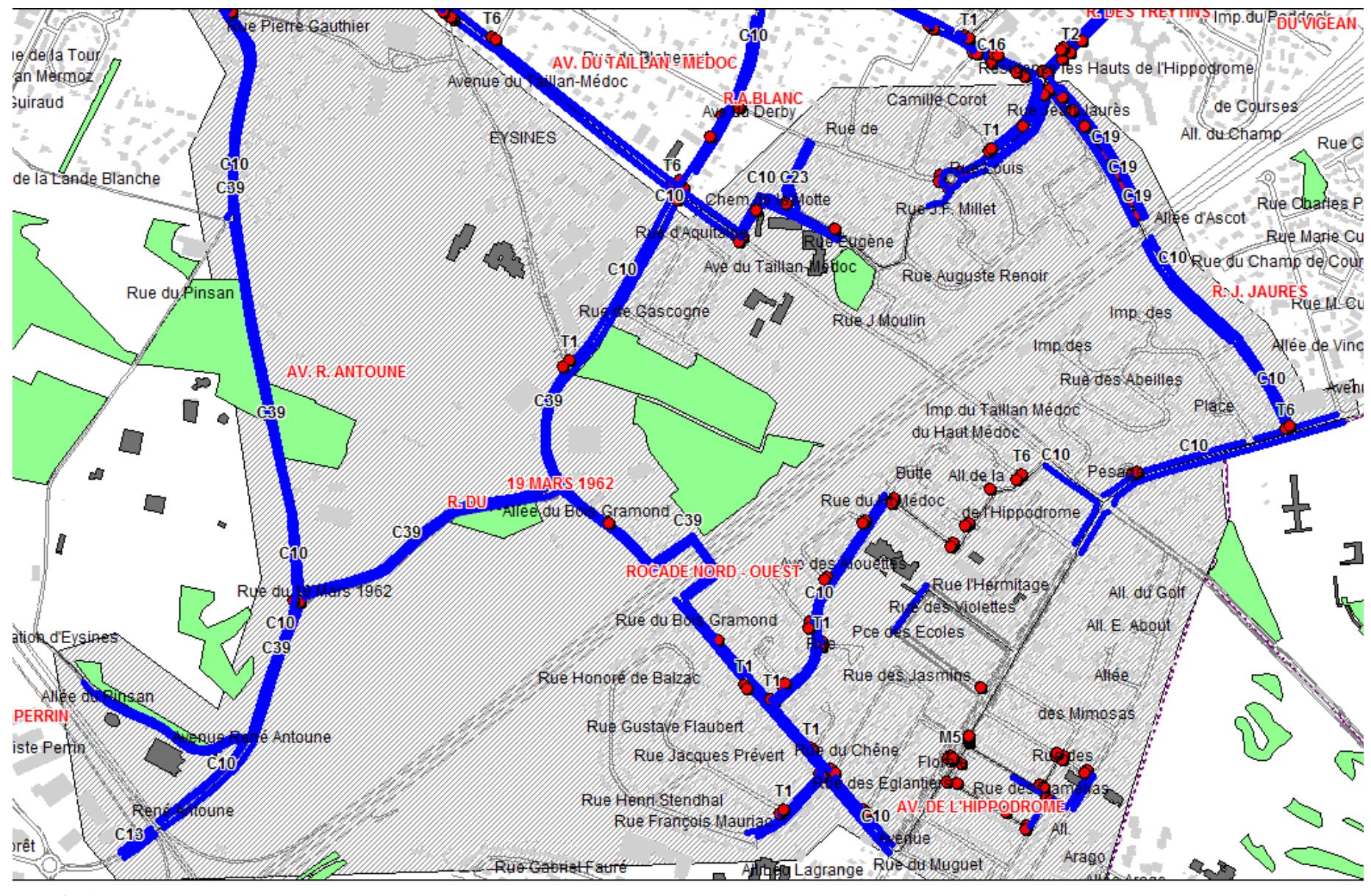
Secteur 2 - Obstacles et mobiliers



M5	Mobilier non conforme (bornes, potelets, etc.)
M2	Absence de contraste mobilier
C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
C16	Obstacles « lourds » (supports de feux, poteaux béton)
C19	Poteaux bois ou métallique (EDF, éclairage)
C17	Arbres

Secteur 2 - Ensemble des défauts d'accessibilité

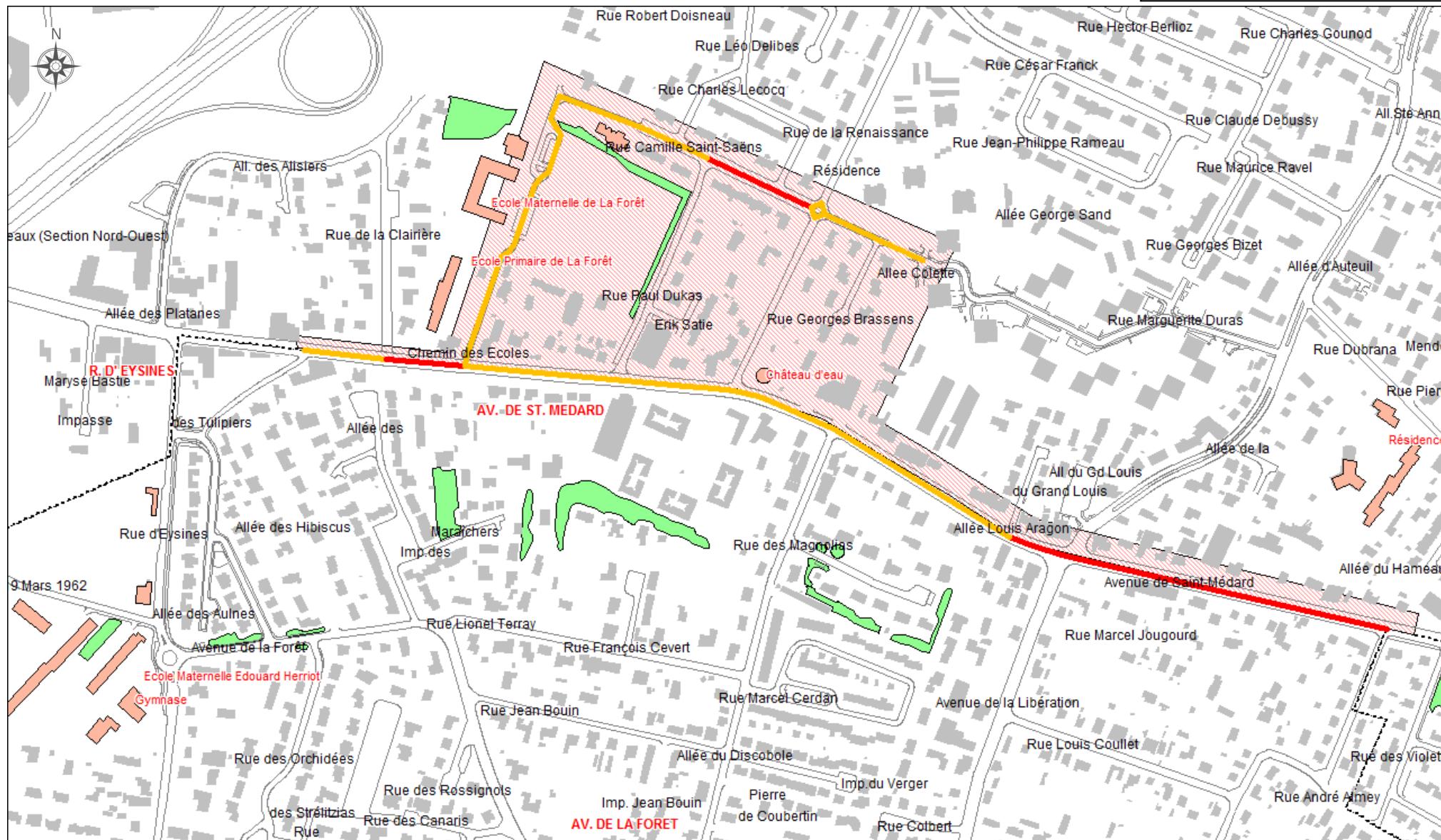
Défauts linéaires Défauts ponctuels



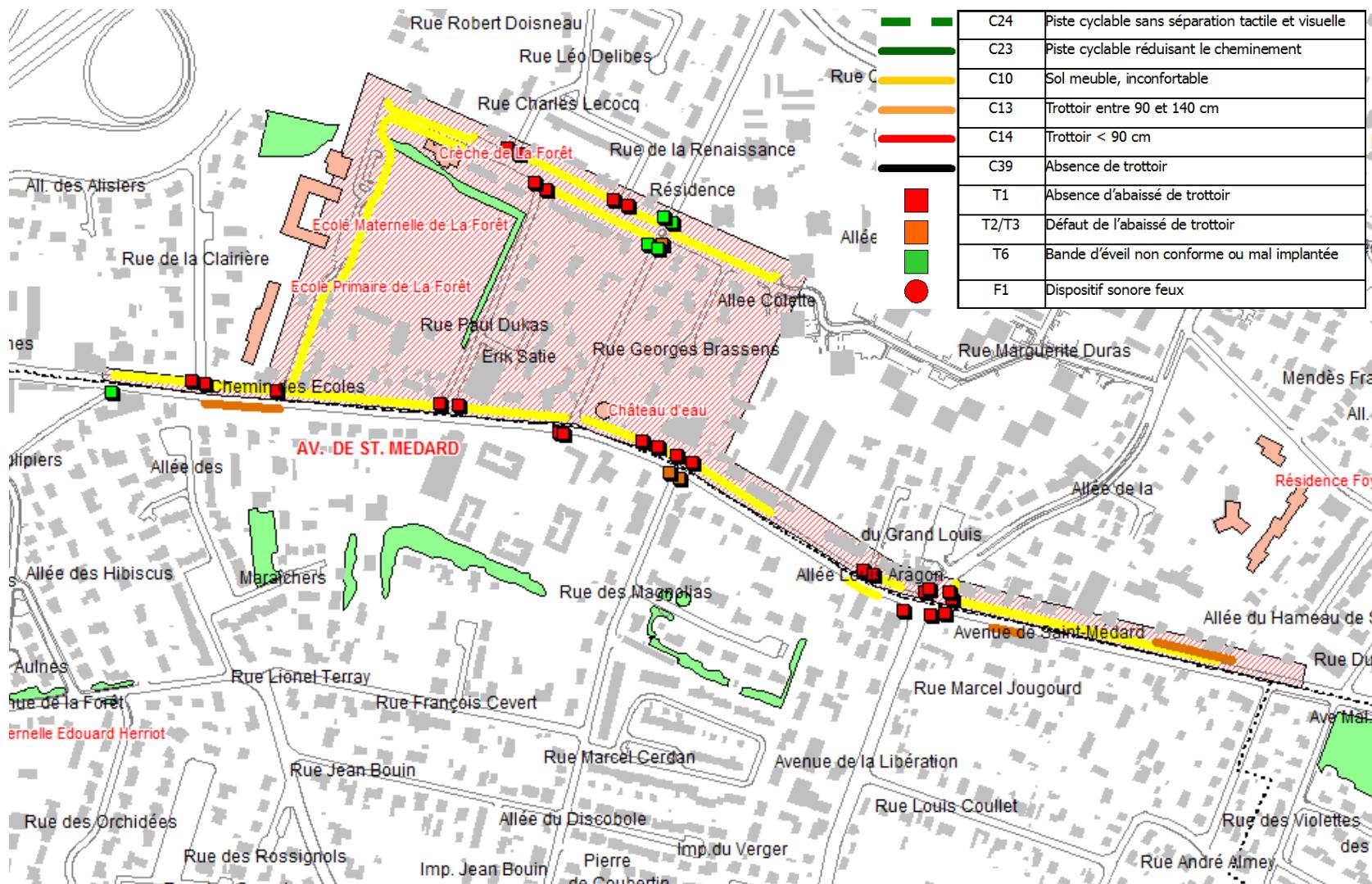
Secteur 3 - Indices d'accessibilité par tronçons

Indice d'accessibilité par tronçon
(somme des notes des défauts /
2 X longueur du tronçon)

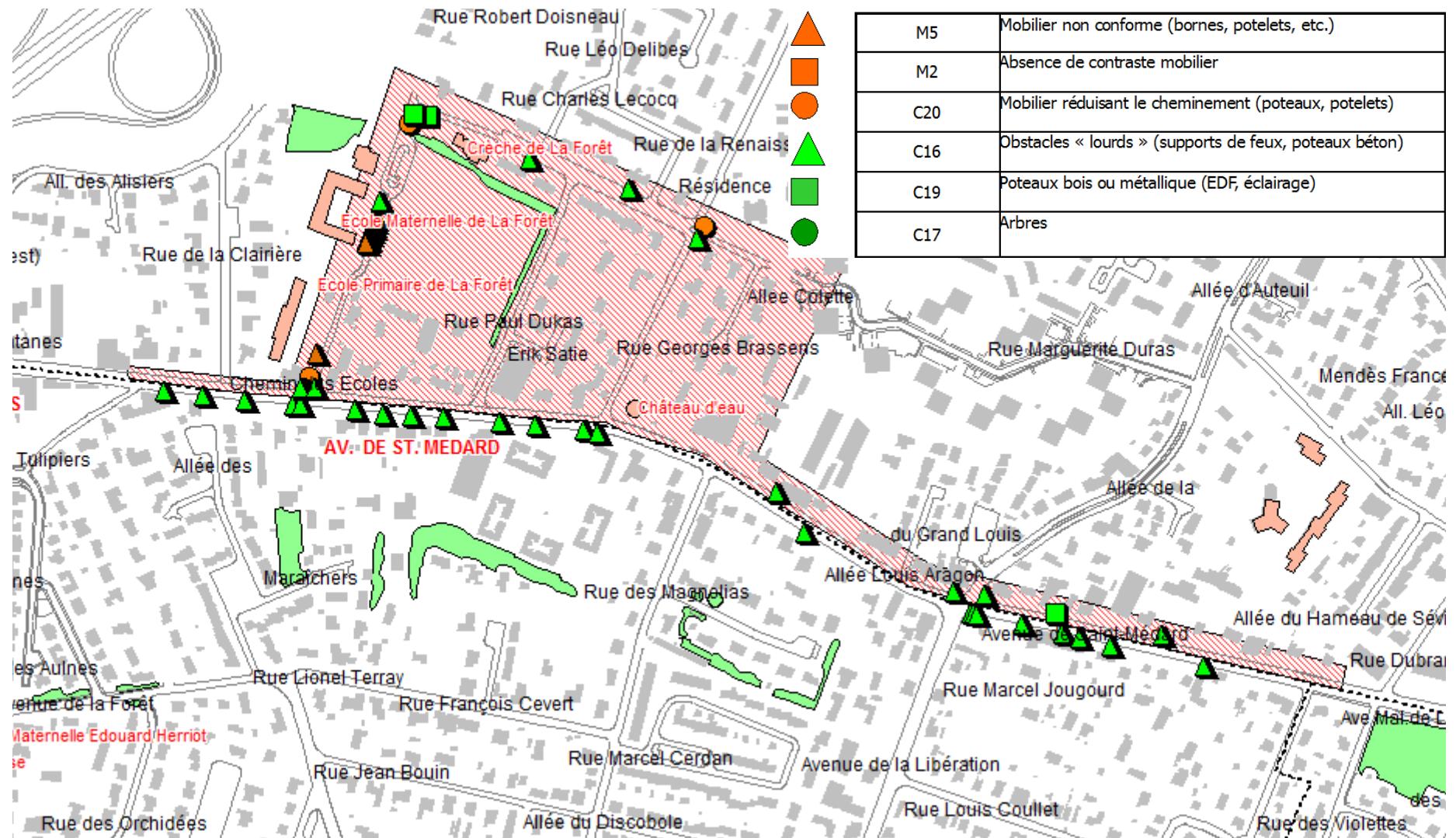
11 et plus
6 à moins de 11
4 à moins de 6
0 à moins de 4



Secteur 3 - Cheminements et traversées piétonnes

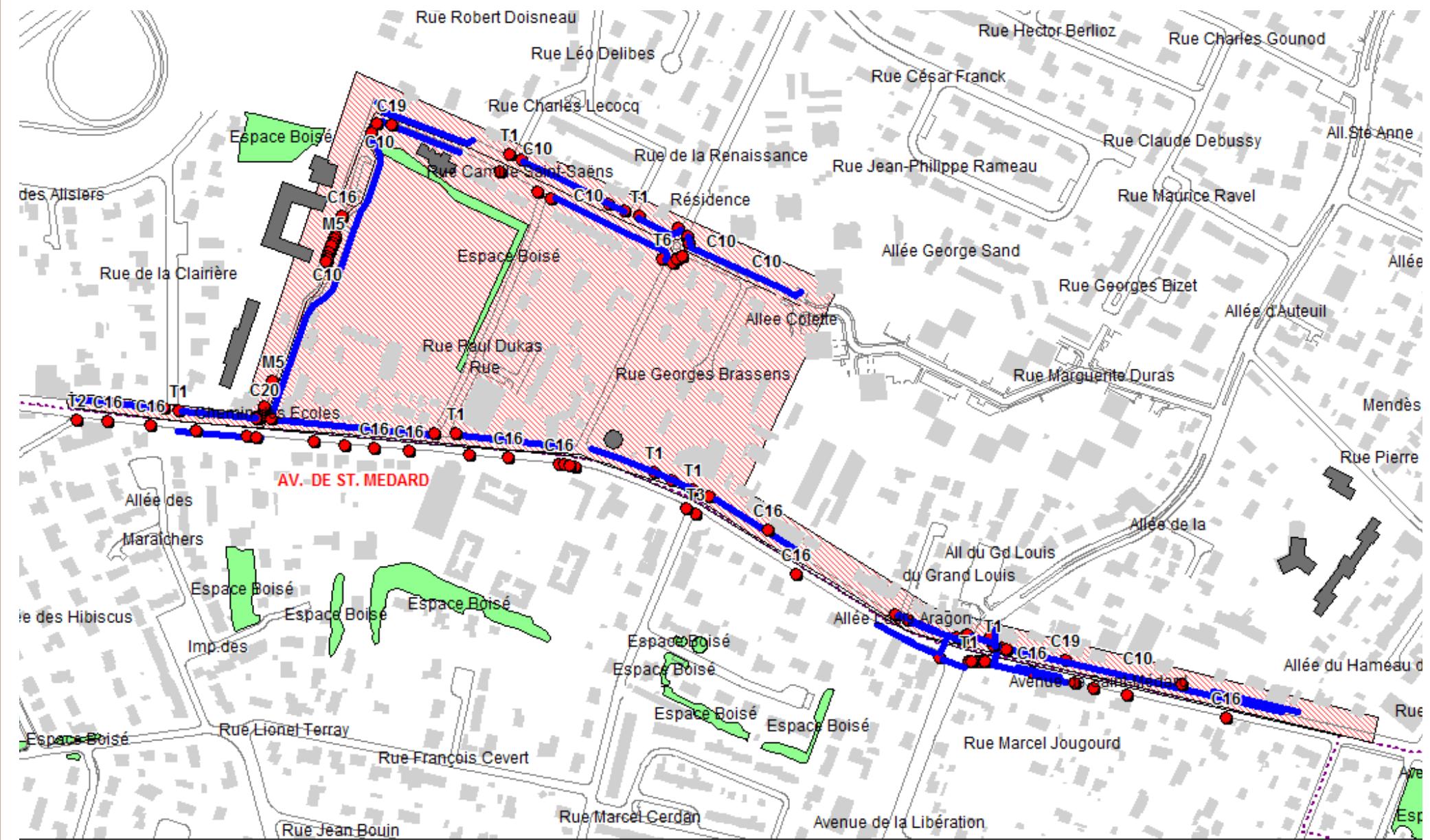


Secteur 3 - Obstacles et mobiliers

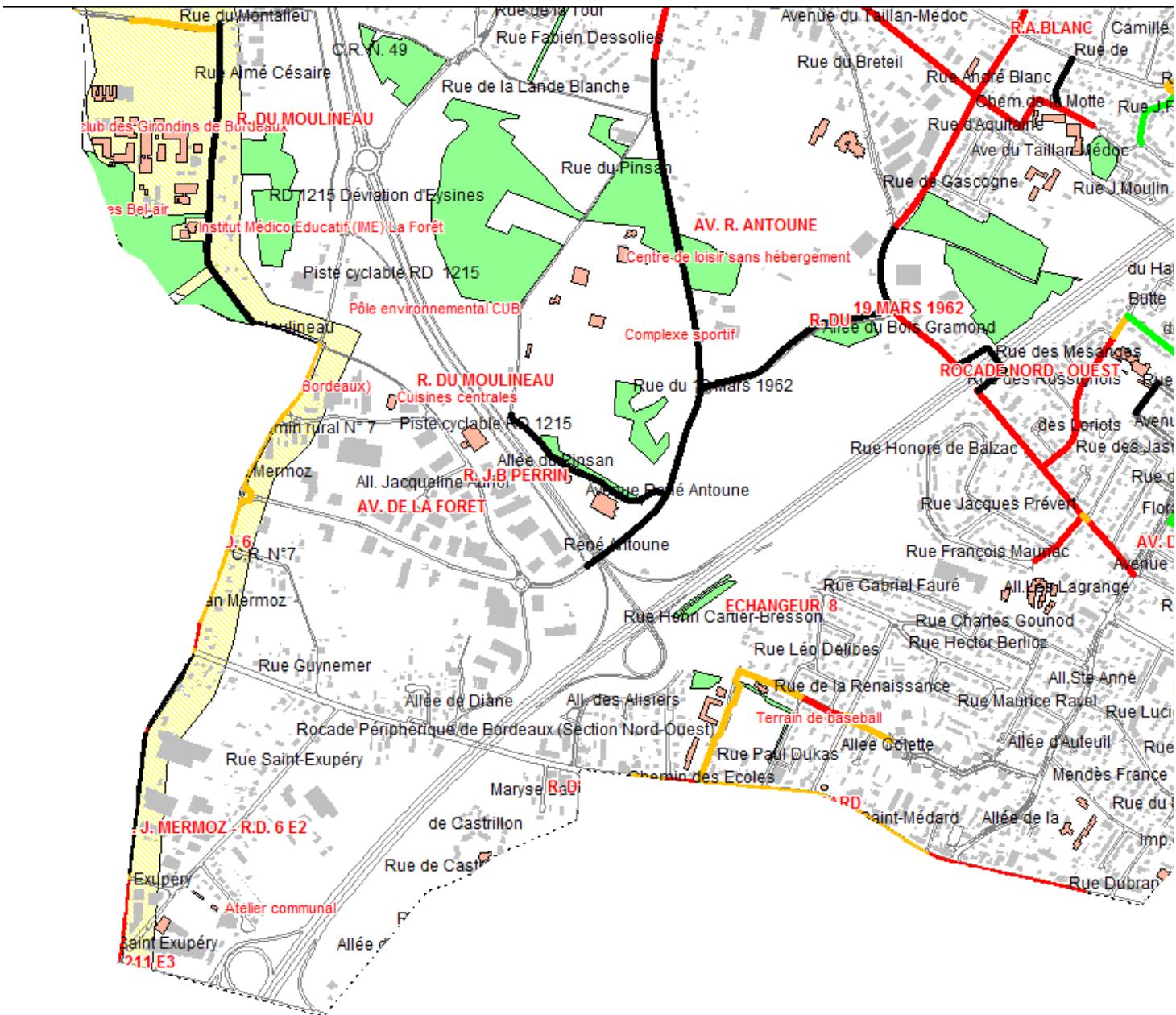


Secteur 3 - Ensemble des défauts d'accessibilité

Défauts linéaires
Défauts ponctuels



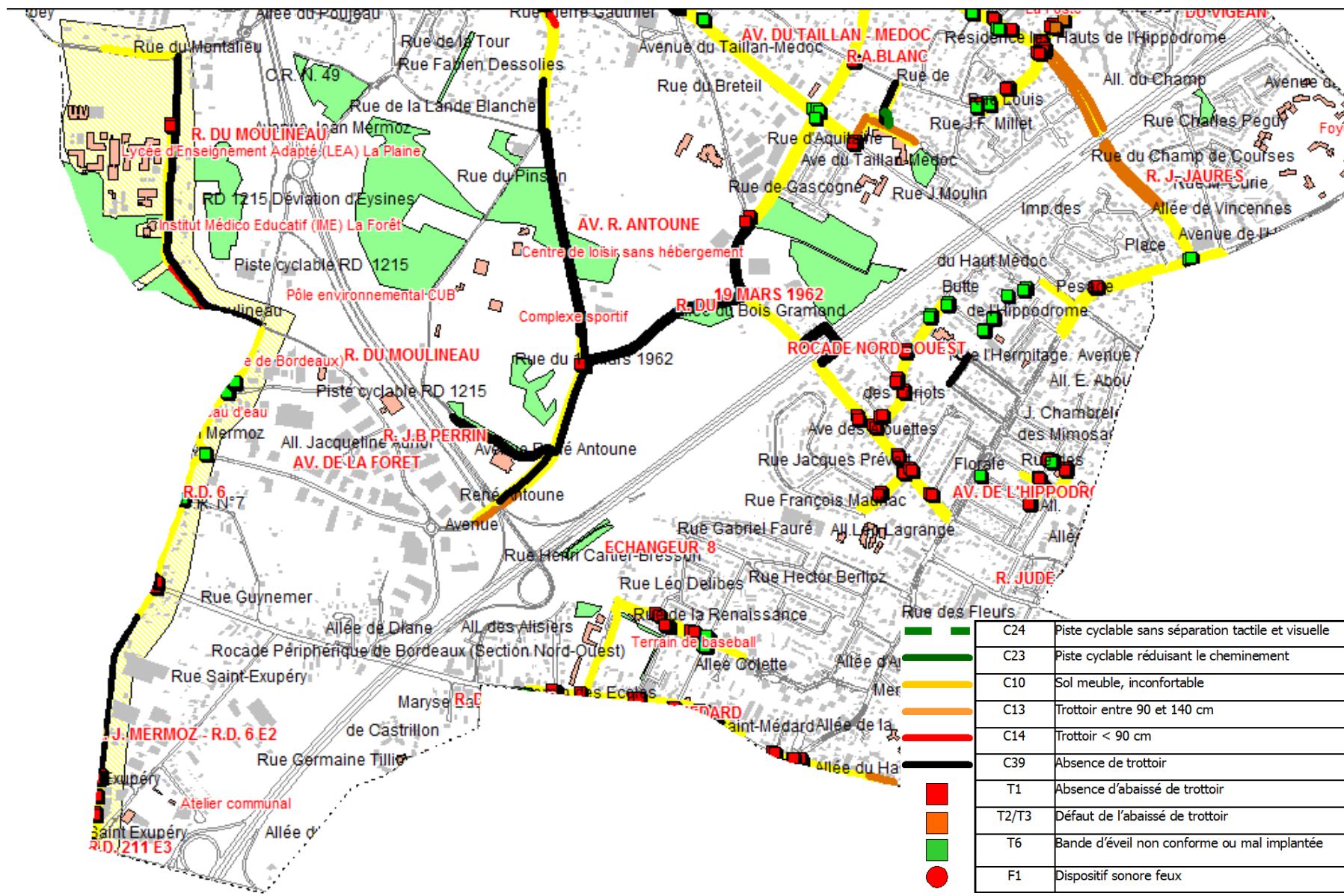
Secteur 4 - Indices d'accessibilité par tronçons



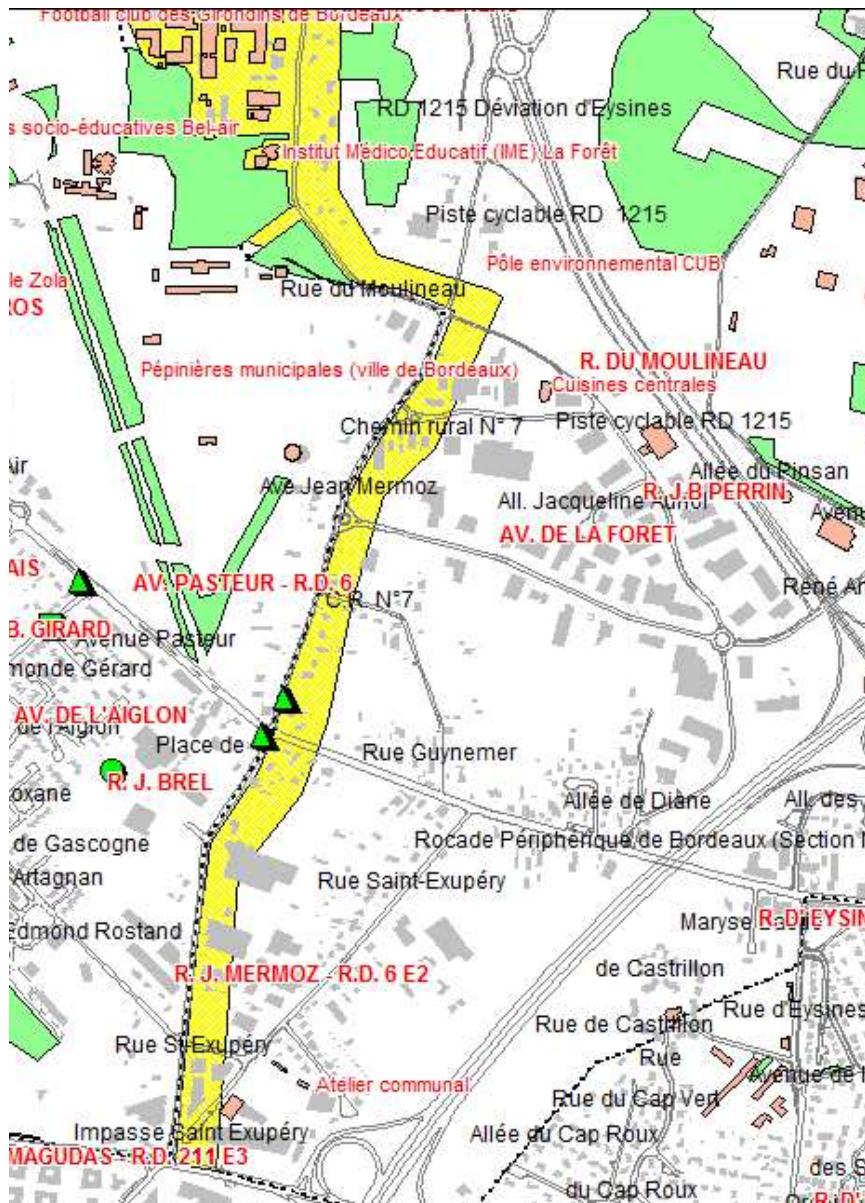
Indice d'accessibilité par tronçon
(somme des notes des défauts /
2 X longueur du tronçon)



Secteur 4 - Cheminements et traversées piétonnes



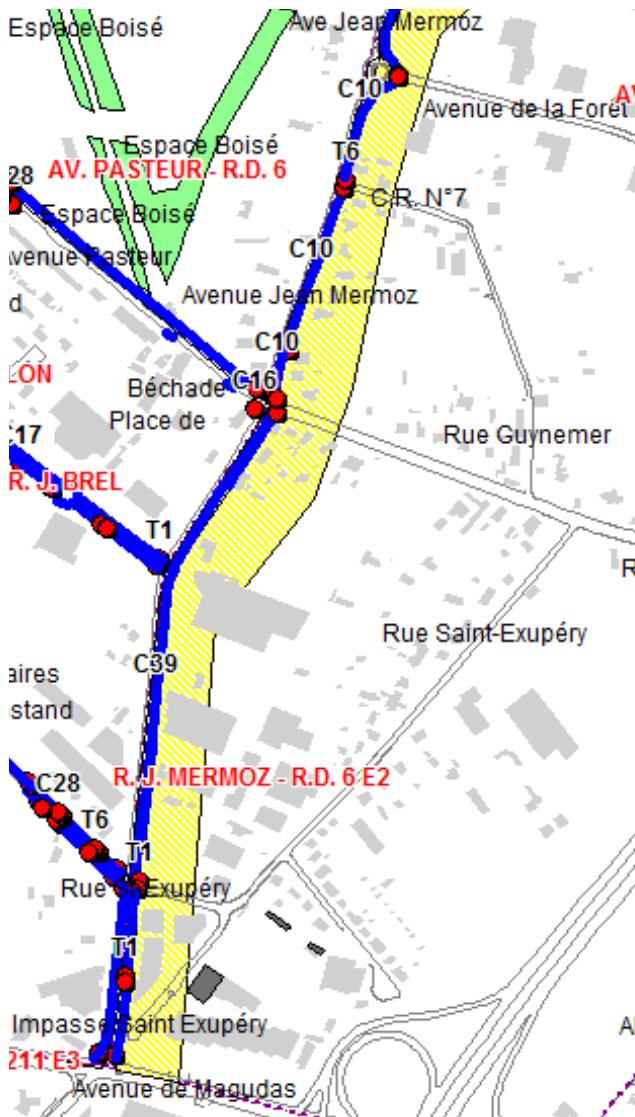
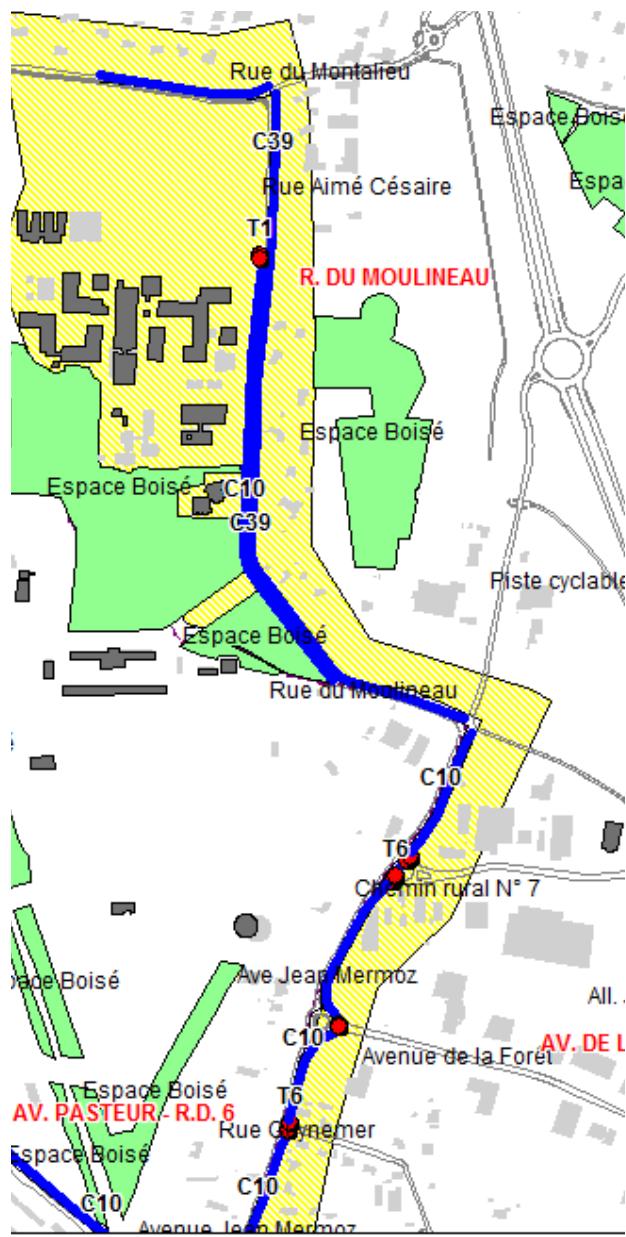
Secteur 4 - Obstacles et mobiliers



M5	Mobilier non conforme (bornes, potelets, etc.)
M2	Absence de contraste mobilier
C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
C16	Obstacles « lourds » (supports de feux, poteaux béton)
C19	Poteaux bois ou métallique (EDF, éclairage)
C17	Arbres

Secteur 4 - Ensemble des défauts d'accessibilité

Défauts linéaires
Défauts ponctuels

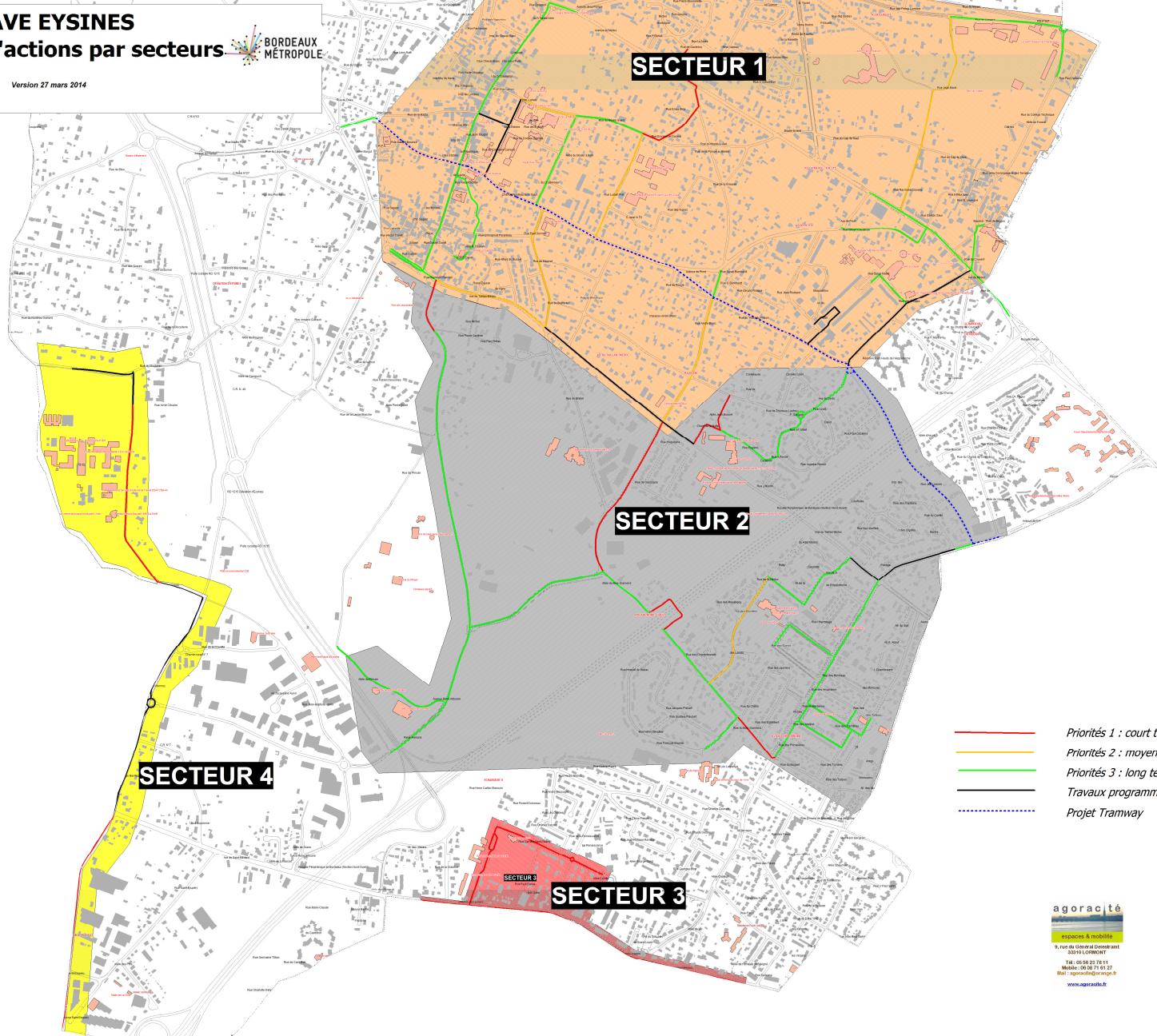


PRIORITES D'ACTIONS et PROGRAMMATION PLURIANNUELLE (Cf. dossier détaillé 3. Propositions d'actions)

PAVE EYSINES
Priorités d'actions par secteurs



Version 27 mars 2014

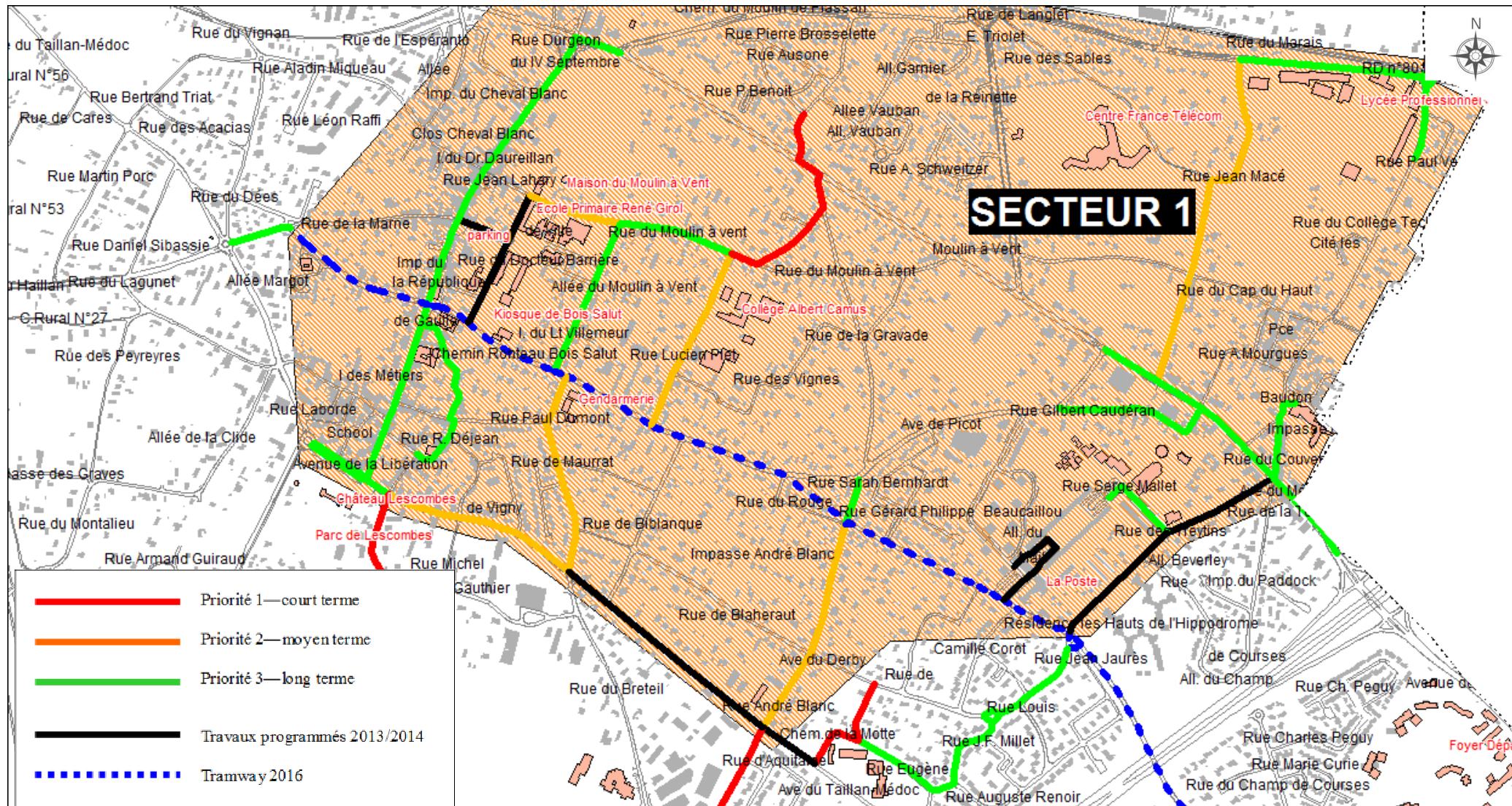


Priorités 1 : court terme
 Priorités 2 : moyen terme
 Priorités 3 : long terme
 Travaux programmés 2013/2016
 Projet Tramway



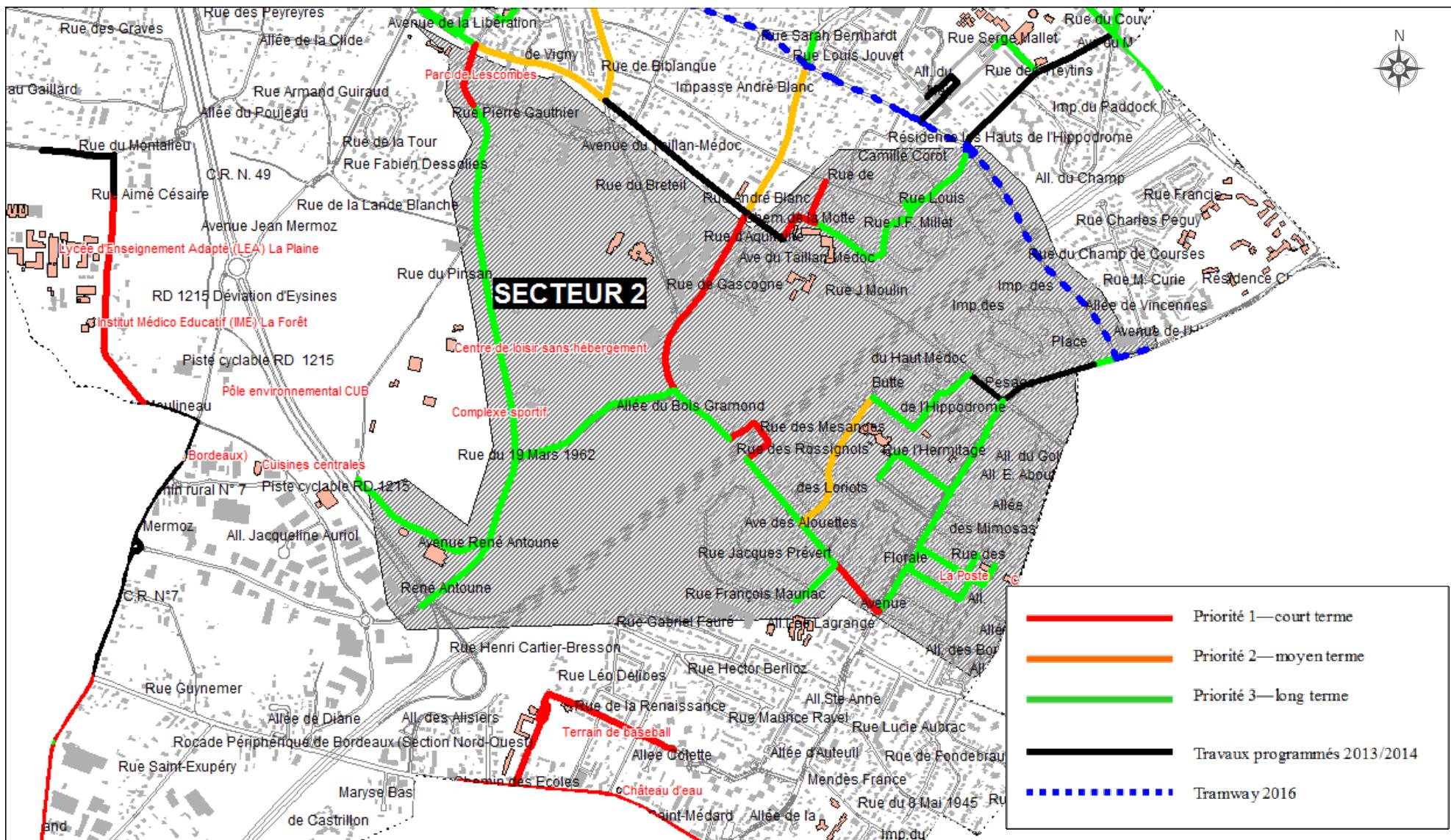
SECTEUR 1

Priorités d'actions



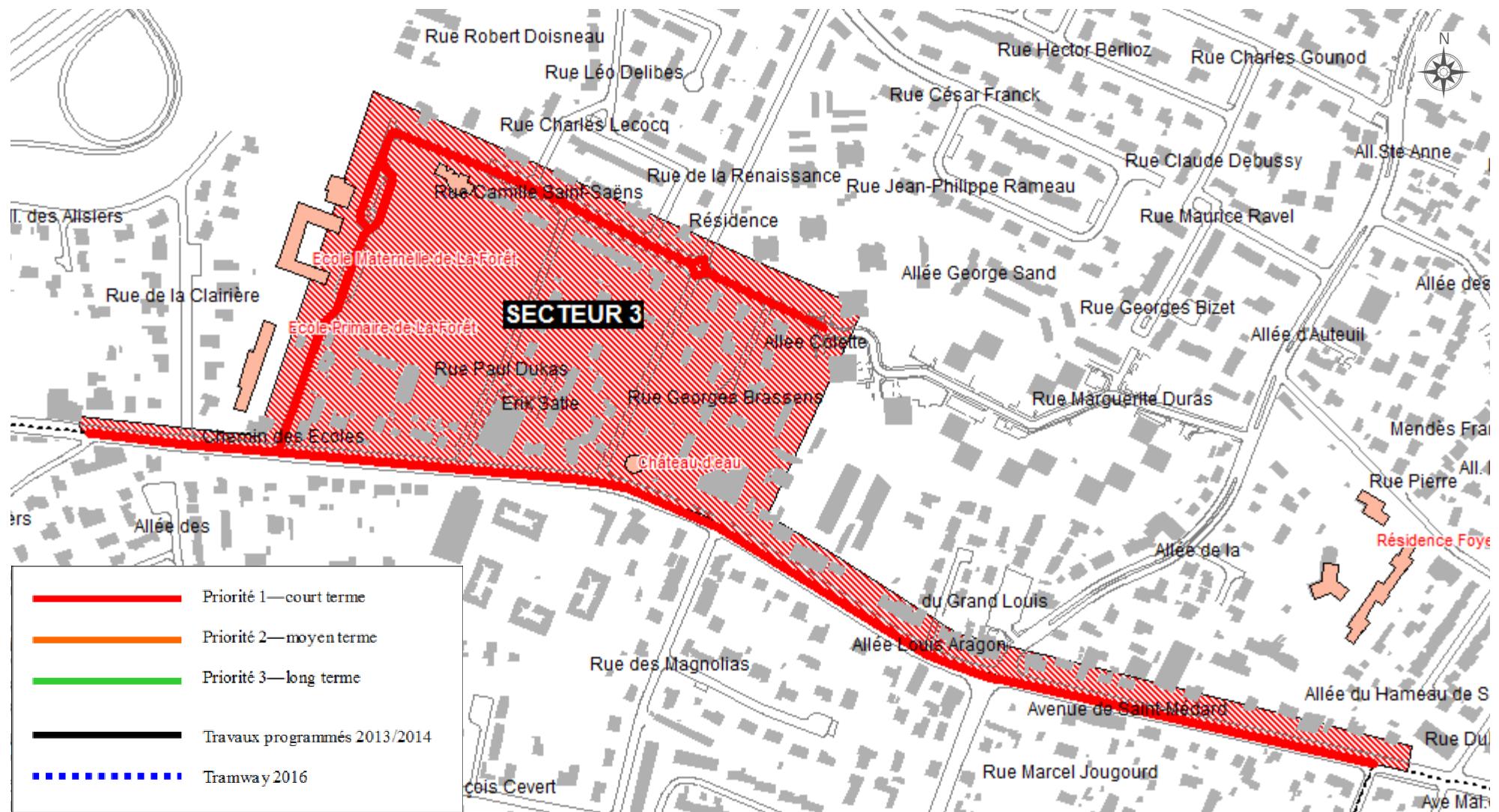
SECTEUR 2

Priorités d'actions



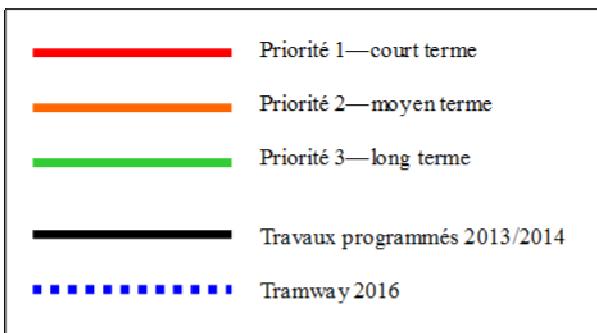
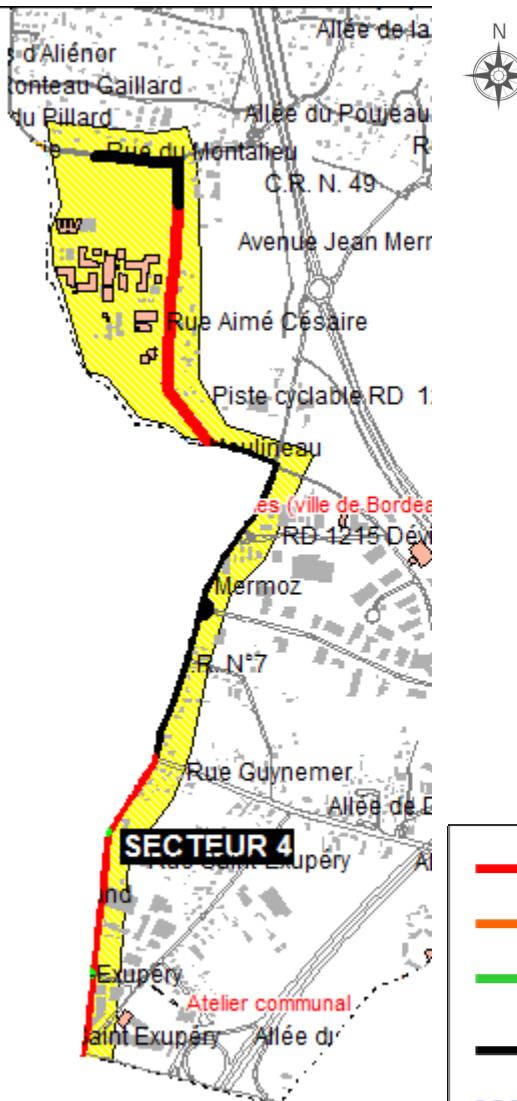
SECTEUR 3

Priorités d'actions



SECTEUR 4

Priorités d'actions





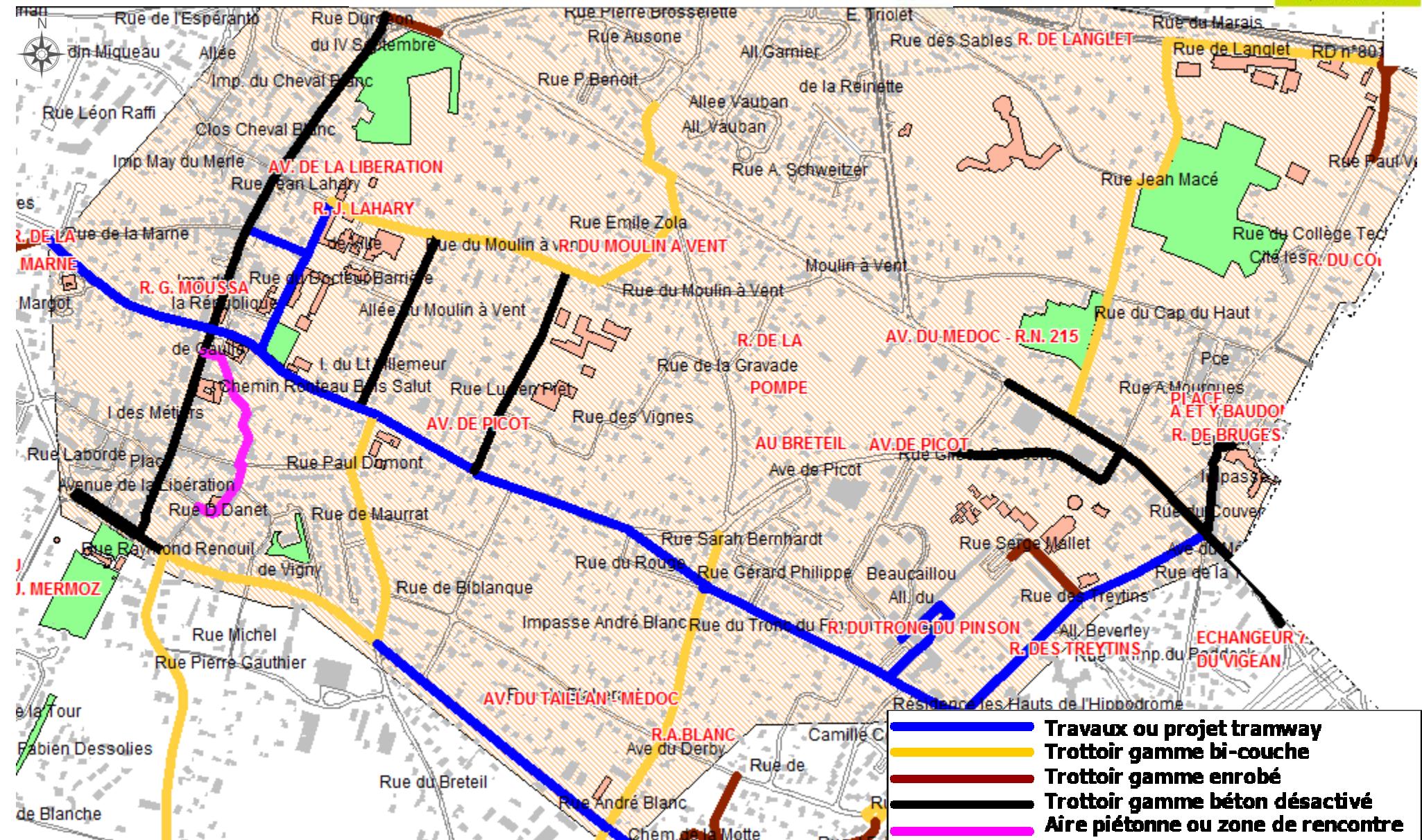
Types de revêtements de trottoirs - Programmation du PAVE D'EYSINES



SECTEUR 1

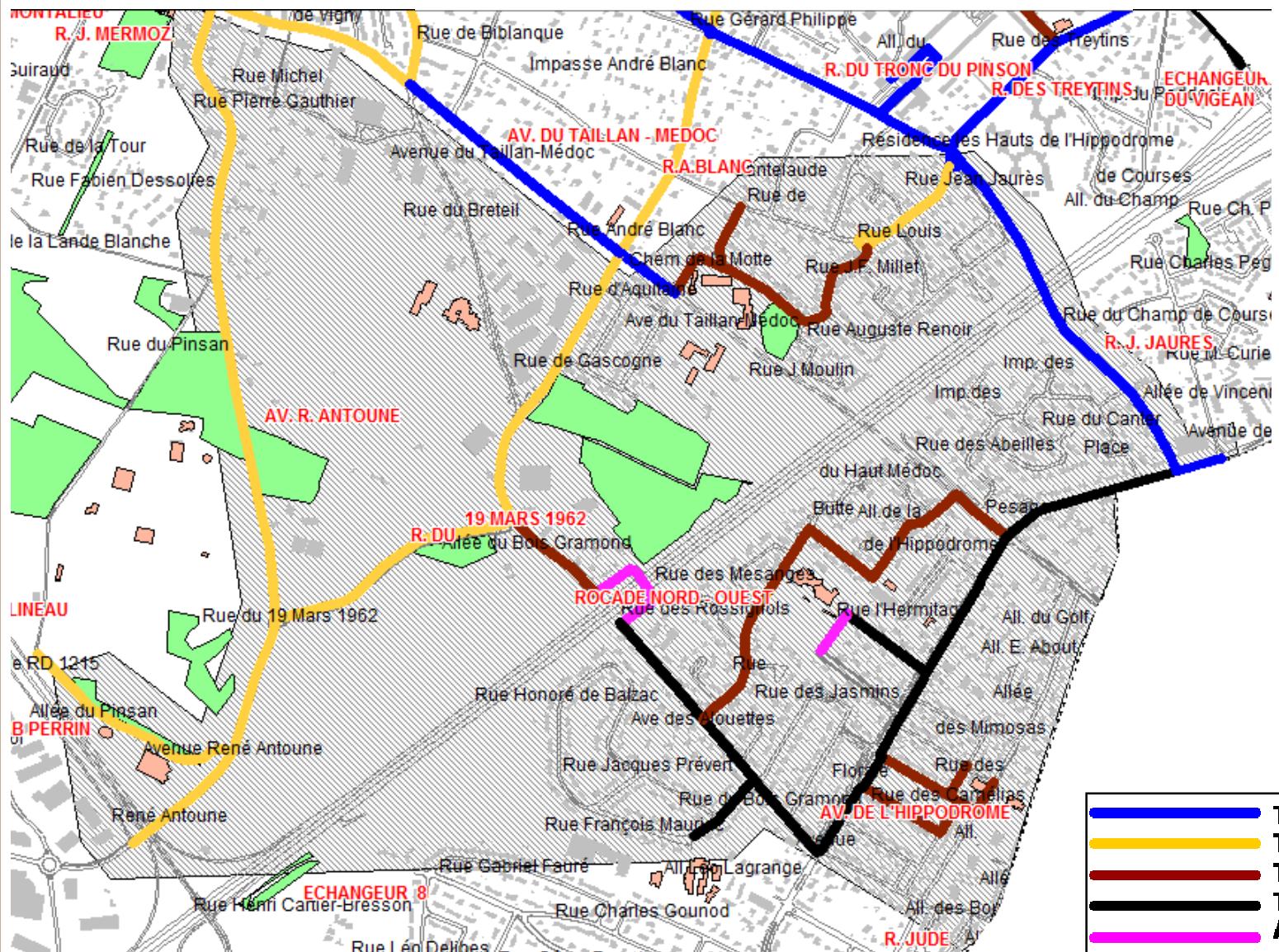


Gammes de revêtements de trottoirs



SECTEUR 2

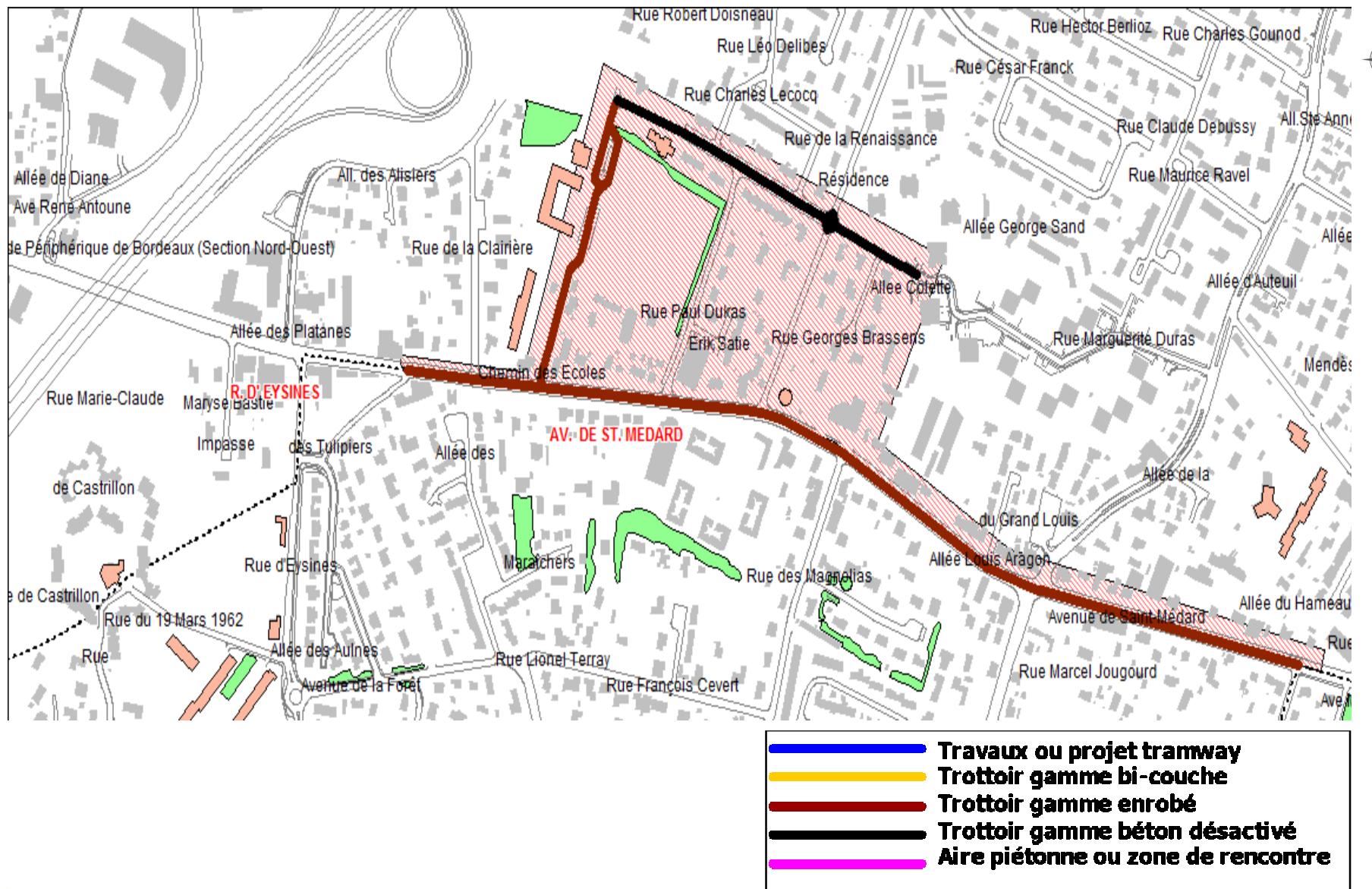
Gammes de revêtements de trottoirs



- **Travaux ou projet tramway**
- **Trottoir gamme bi-couche**
- **Trottoir gamme enrobé**
- **Trottoir gamme béton désactivé**
- **Aire piétonne ou zone de rencontre**

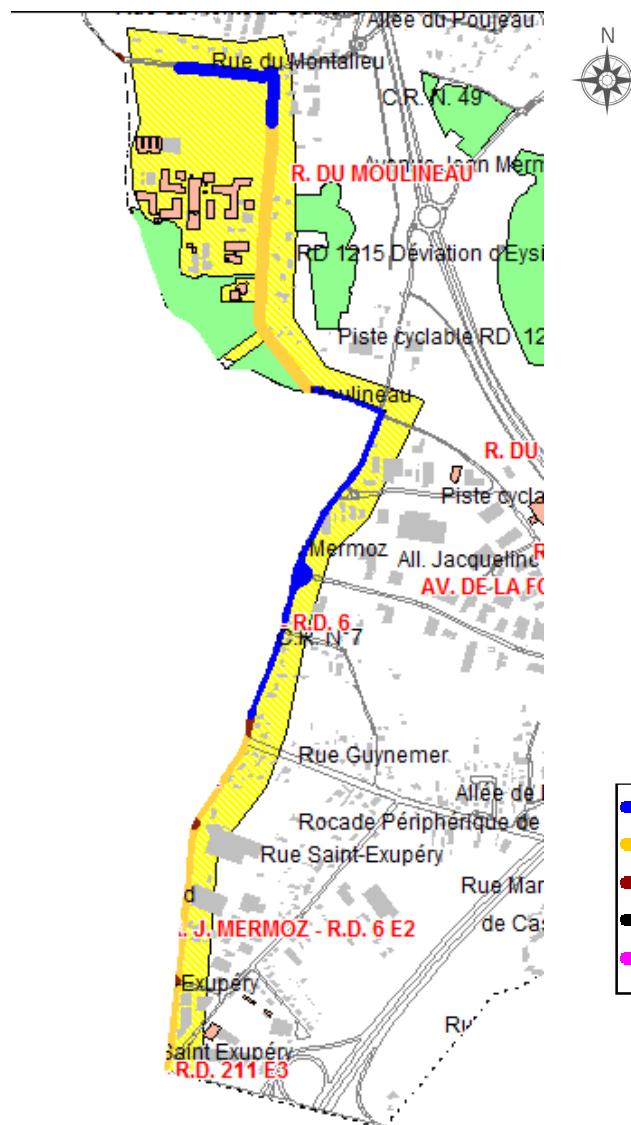
SECTEUR 3

Gammes de revêtements de trottoirs



SECTEUR 4

Gammes de revêtements de trottoirs



- Travaux ou projet tramway**
- Trottoir gamme bi-couche**
- Trottoir gamme enrobé**
- Trottoir gamme béton désactivé**
- Aire piétonne ou zone de rencontre**

Approche financière par voie Priorités niveau 1 - court terme

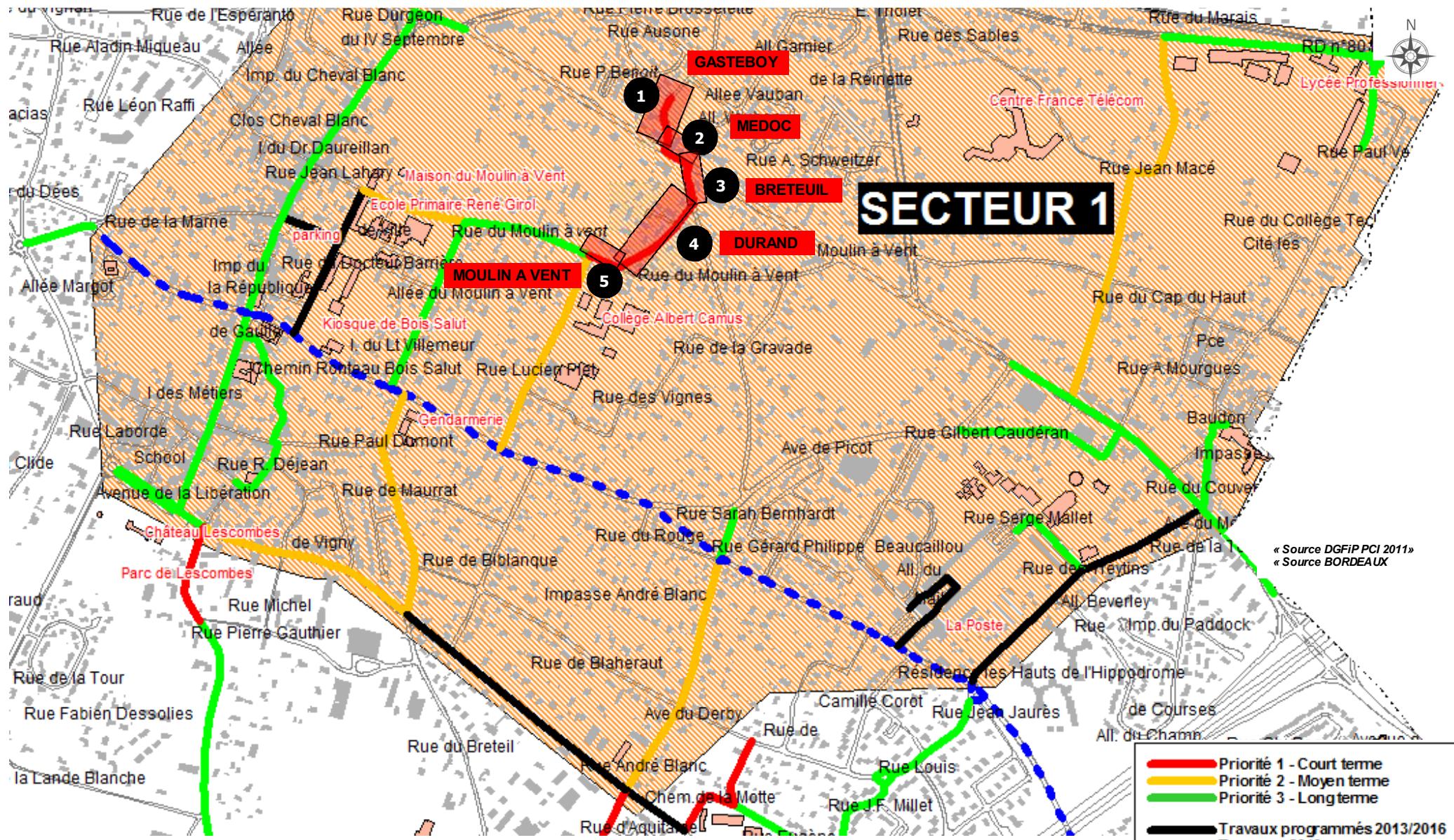
PAVE EYSINES - VOIES PRIORITE 1			
SECTEUR	PLANCHE	NOM_VOIE	COUTS TTC
1	1.1	Total RUE DE GASTEBOY	13 036,84 €
	1.2	Total AV DU MEDOC	12 201,84 €
	1.3	Total RUE DE LA POMPE AU BRETEIL	7 036,17 €
	1.4	Total RUE EMMANUEL DURAND	36 401,93 €
	1.5	Total rue MOULIN A VENT	6 324,92 €
2	2.1	Total ALL JEAN MONNET	25 039,00 €
	2.2	Total CH DE LA MOTTE	21 700,00 €
	2.3 à 2.5	Total RUE DU 19 MARS 1962	126 920,32 €
	2.6	Total PASSERELLE BOIS GRAMOND - AP	1 000,00 €
	2.7	Total RUE DU BOIS GRAMOND	94 612,15 €
	2.8	Total AV RENE ANTOUNE	27 866,82 €
3	3.1 à 3.2	Total CH DES ECOLES	86 134,95 €
	3.3 à 3.4	Total RUE SAINT SAENS	76 357,72 €
	3.5 à 3.9	Total AV DE ST MEDARD	191 540,48 €
4	4.1 à 4.4	Total RUE DU MOULINEAU	147 058,17 €
	4.5 à 4.8	Total AV JEAN MERMOZ	101 865,90 €
		Total	974 097,21 €

SECTEUR 1



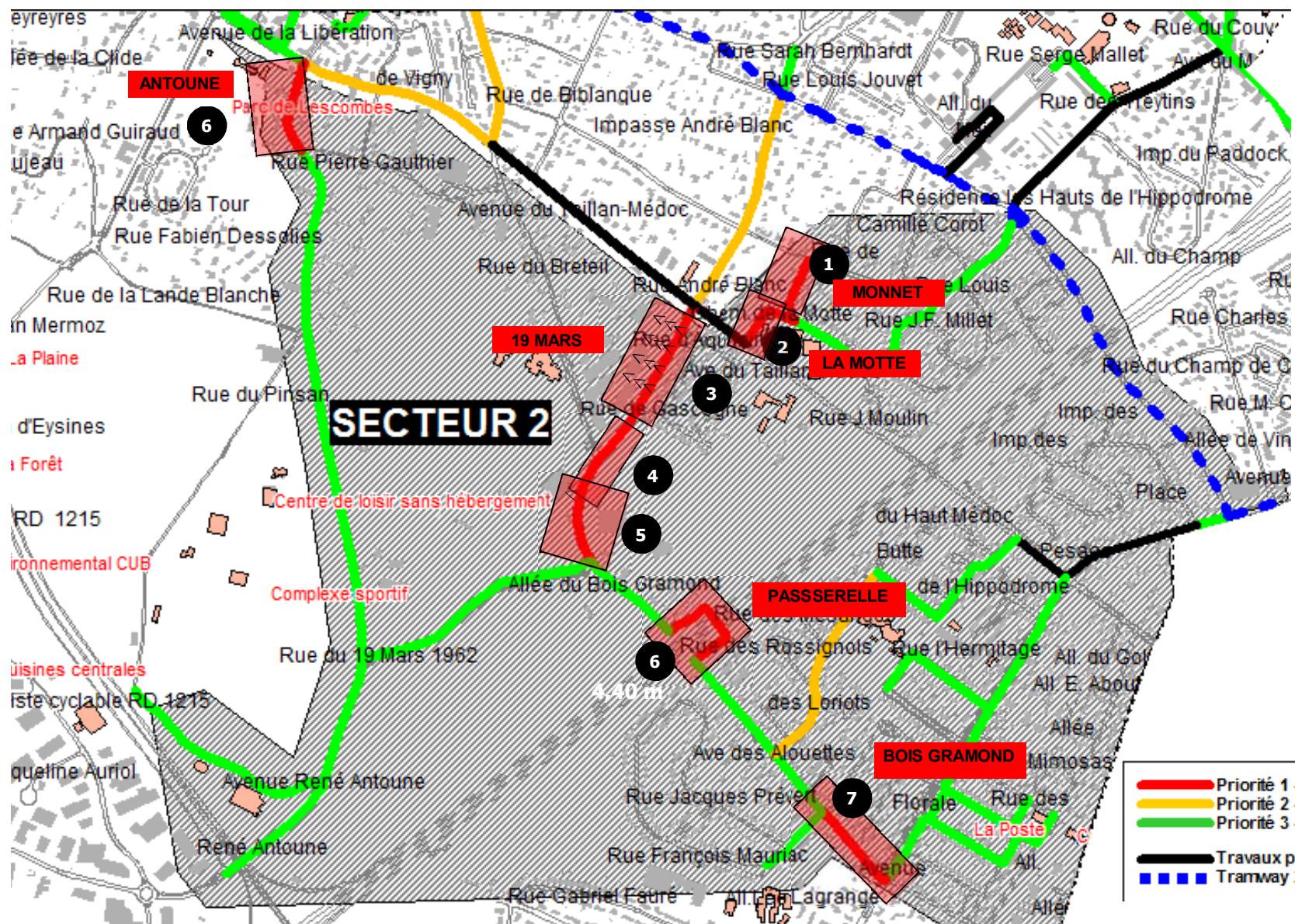
Priorités d'actions NIVEAU 1

SECTEUR 1



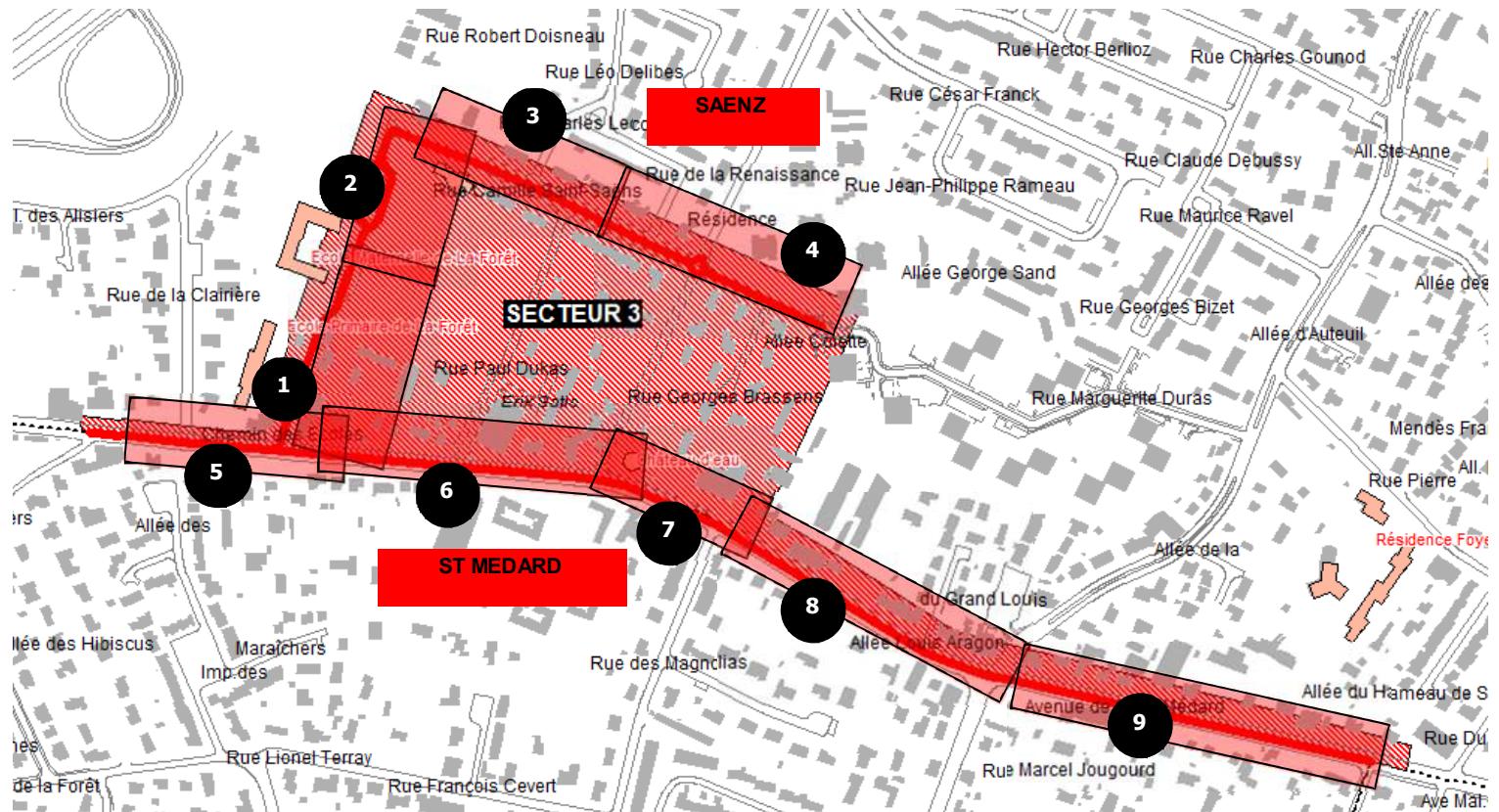
SECTEUR 2

Priorités d'actions NIVEAU 1



SECTEUR 3

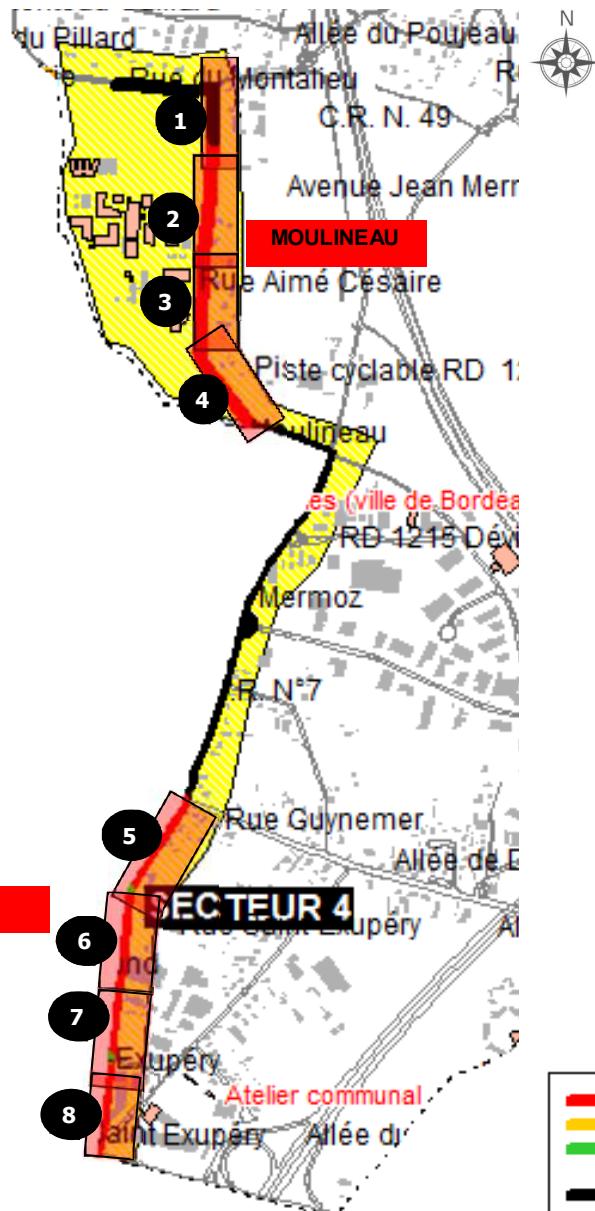
Priorités d'actions NIVEAU 1



« Source DGFiP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX »

SECTEUR 4

Priorités d'actions NIVEAU 1



Priorité 1 - Court terme
Priorité 2 - Moyen terme
Priorité 3 - Long terme

Travaux programmés 2013/2016

« Source DGFiPPCI 2011 »
« Source BORDEAUX »

Approche financière par voie Priorités niveau 2 - moyen terme

PAVE EYSINES - VOIES PRIORITE 2

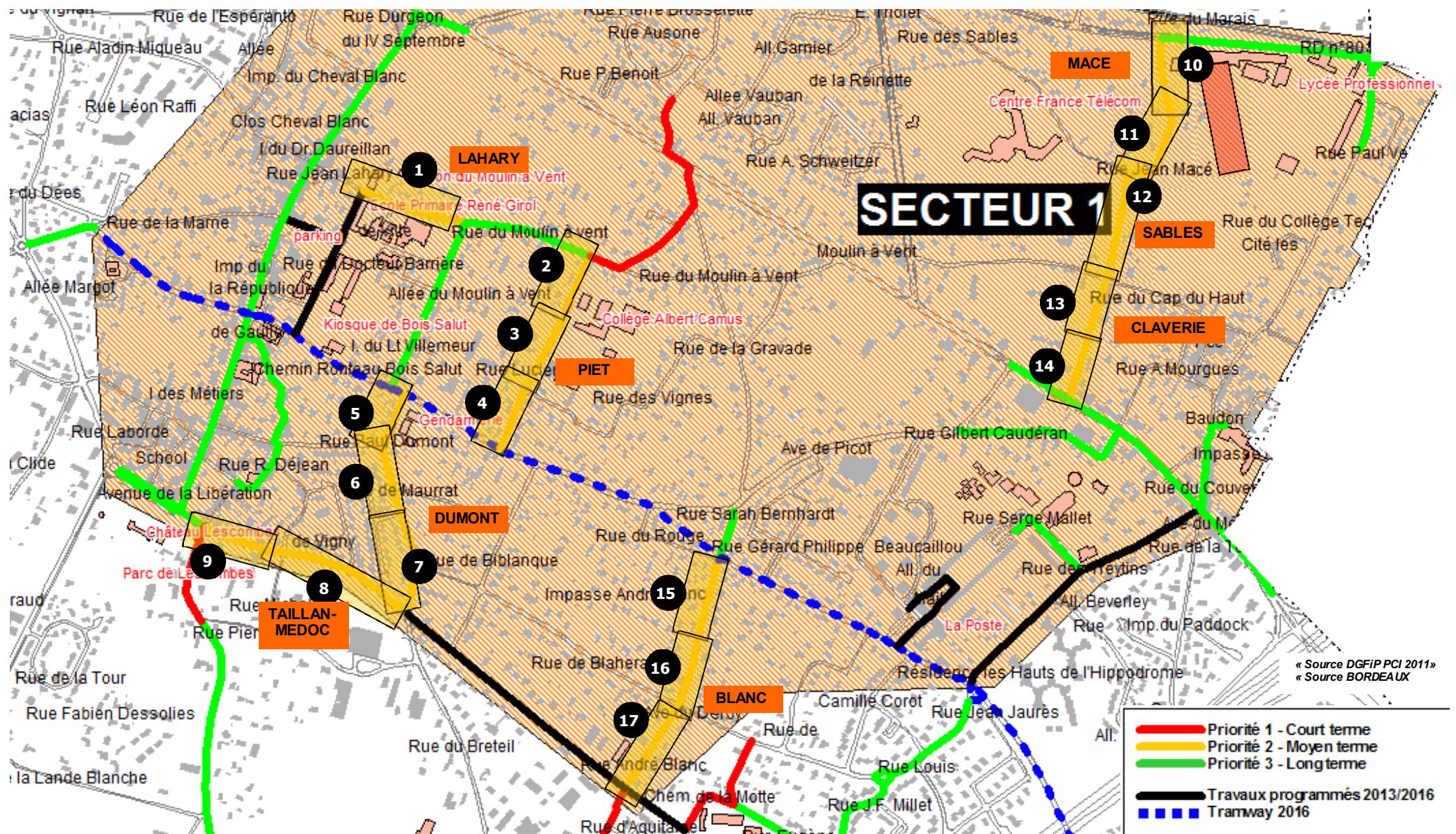
SECTEUR	PLANCHE	NOM_VOIE	COUTS TTC
1	1.1	Total RUE JEAN LAHARY	24 637,80 €
	1.2 à 1.4	Total RUE LUCIEN PIET	331 417,88 €
	1.5 à 1.7	Total RUE PAUL DUMONT	62 167,25 €
	1.8 à 1.9	Total AV DU TAILLAN-MEDOC	50 280,26 €
	1.10 à 1.11	Total RUE JEAN MACE	43 650,00 €
	1.12	Total RUE DES SABLES	32 750,00 €
	1.13 à 1.14	Total RUE RAYMOND CLAVERIE	93 279,80 €
	1.15 à 1.17	Total RUE ANDRE BLANC	57 221,41 €
2	2.1 à 2.3	Total AV DES ALOUETTES	93 299,93 €
		Total	788 704,33 €

SECTEUR 1



agoracité
espaces & mobilité

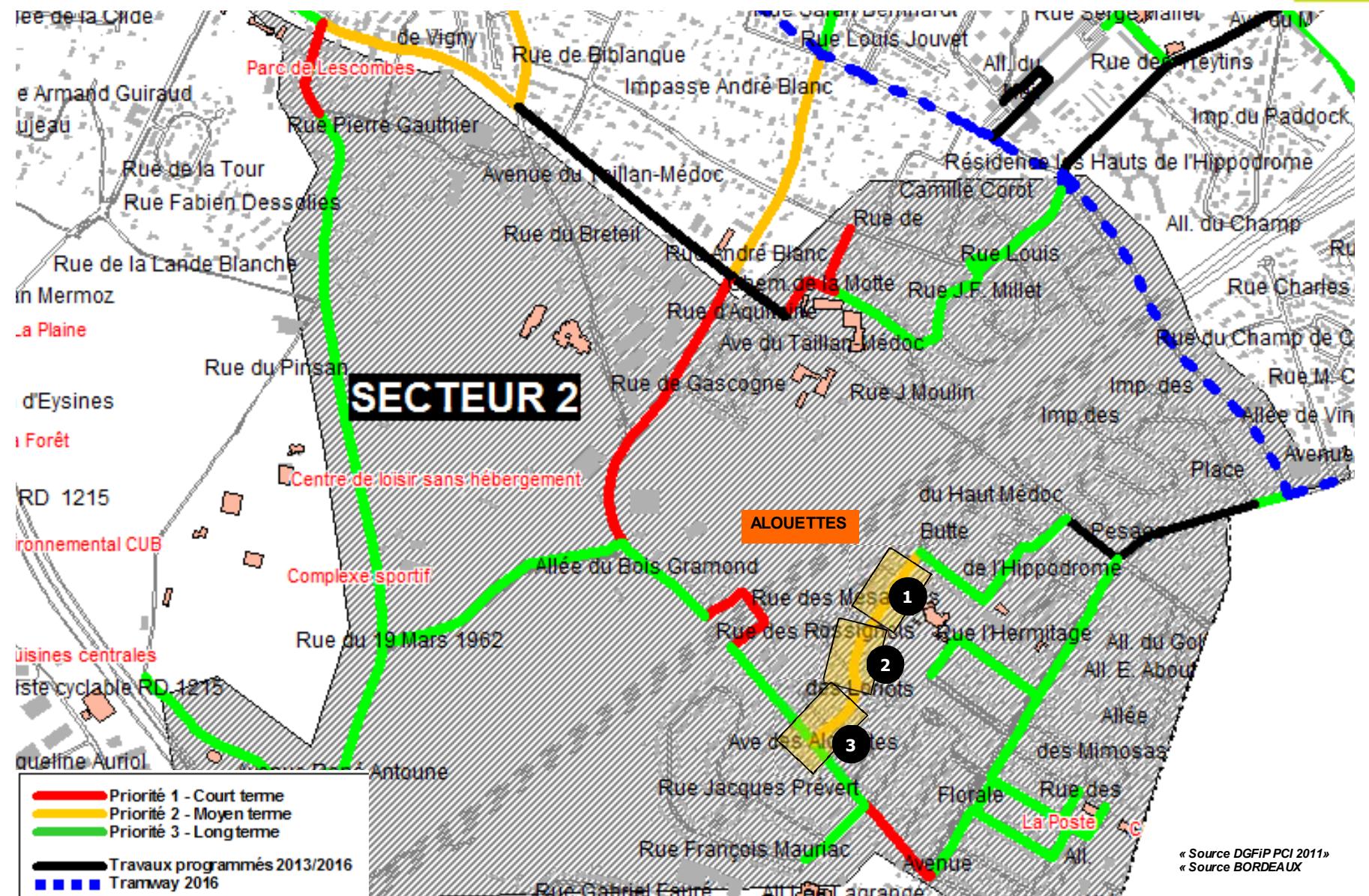
Priorités d'actions NIVEAU 2



SECTEUR 2



Priorités d'actions NIVEAU 2



Approche financière par voie Priorités niveau 3 - long terme

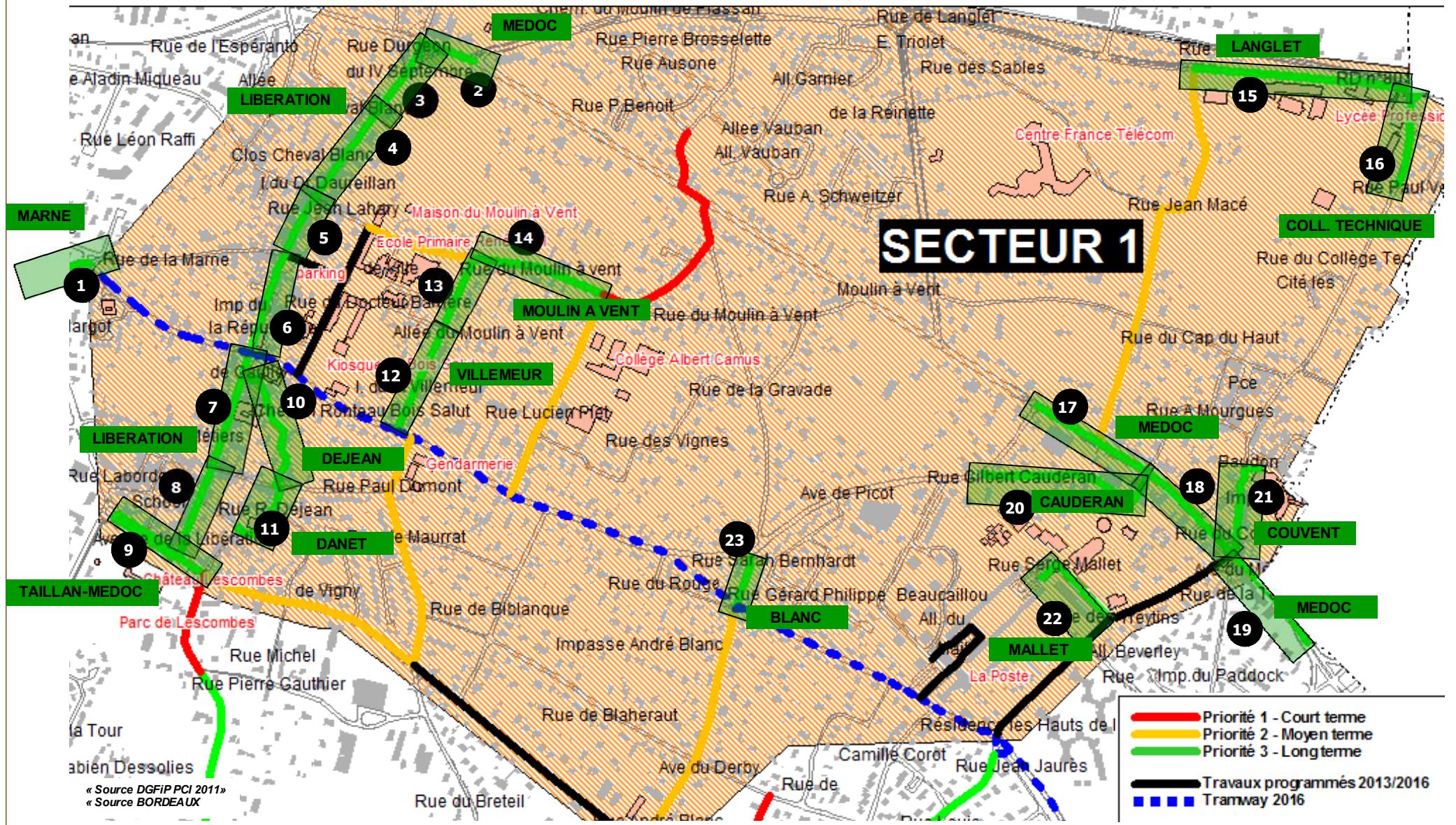
PAVE EYSINES - VOIES PRIORITE 3

SECTEUR	PLANCHE	NOM VOIE	COUTS TTC
1	1.1	Total RUE DE LA MARNE	17 644,85 €
	1.2	Total AV DU MEDOC ouest	19 641,22 €
	1.3	Total PL DU IV SEPTEMBRE	23 528,82 €
	1.3 à 1.8	Total AV DE LA LIBERATION	126 850,00 €
	1.9	Total AV DU TAILLAN-MEDOC	68 168,48 €
	1.10	Total RUE RAOUL DEJEAN	10 400,00 €
	1.11	Total RUE DANIEL DANET	50 000,00 €
	1.12 à 1.13	Total RUE DU LT VILLEMEUR	207 239,34 €
	1.14	Total RUE DU MOULIN A VENT	26 392,11 €
	1.15	Total RUE DE LANGLET	75 958,97 €
	1.16	Total RUE DU COLLEGE TECHNIQUE	36 861,60 €
	1.17 à 1.19	Total AV DU MEDOC	155 290,94 €
	1.20	Total RUE GILBERT CAUDERAN	175,00 €
	1.21	Total RUE DU COUVENT/PL BAUDON	2 800,00 €
2	1.22	Total RUE SERGE MALLET	9 316,40 €
	1.23	Total RUE ANDRE BLANC	11 321,50 €
	2.1 à 2.7	Total AV RENE ANTOUNE	381 649,42 €
	2.9 à 2.10	Total RUE DU 19 MARS 1962	60 000,00 €
	2.11	Total ALL DU BOIS GRAMOND	44 349,11 €
	2.12 à 2.13	Total RUE DU BOIS GRAMOND	221 896,66 €
	2.14	Total R FRANCOIS MAURIAC	95 421,32 €
	2.15 à 2.18	Total AV DE L'HIPPODROME	83 434,49 €
	2.19	Total PL FLORALE	1 300,00 €
	2.19	Total RUE DE BARDENNE	9 988,80 €
	2.19	Total RUE DES AZALEES	4 000,00 €
	2.19	Total RUE DES CAMELIAS	7 700,00 €
	2.19	Total RUE DES TAMARIS	9 113,65 €
	2.19	Total RUE DES TULIPES	16 038,30 €
	2.20	Total RUE DES GLYCINES -ZR niveau 2	50 000,00 €
	2.21	Total AV DE LA CROIX DU GOLF	1 800,00 €
	2.22	Total RUE DELACROIX	30 864,32 €
	2.23	Total RUE JF MILLET	9 217,18 €
	2.24	Total AV DU DERBY	70 953,79 €
	2.24	Total RP PIERRE GAUGUIN	5 856,38 €
		Total	1 945 172,65 €

SECTEUR 1



Priorités d'actions NIVEAU 3

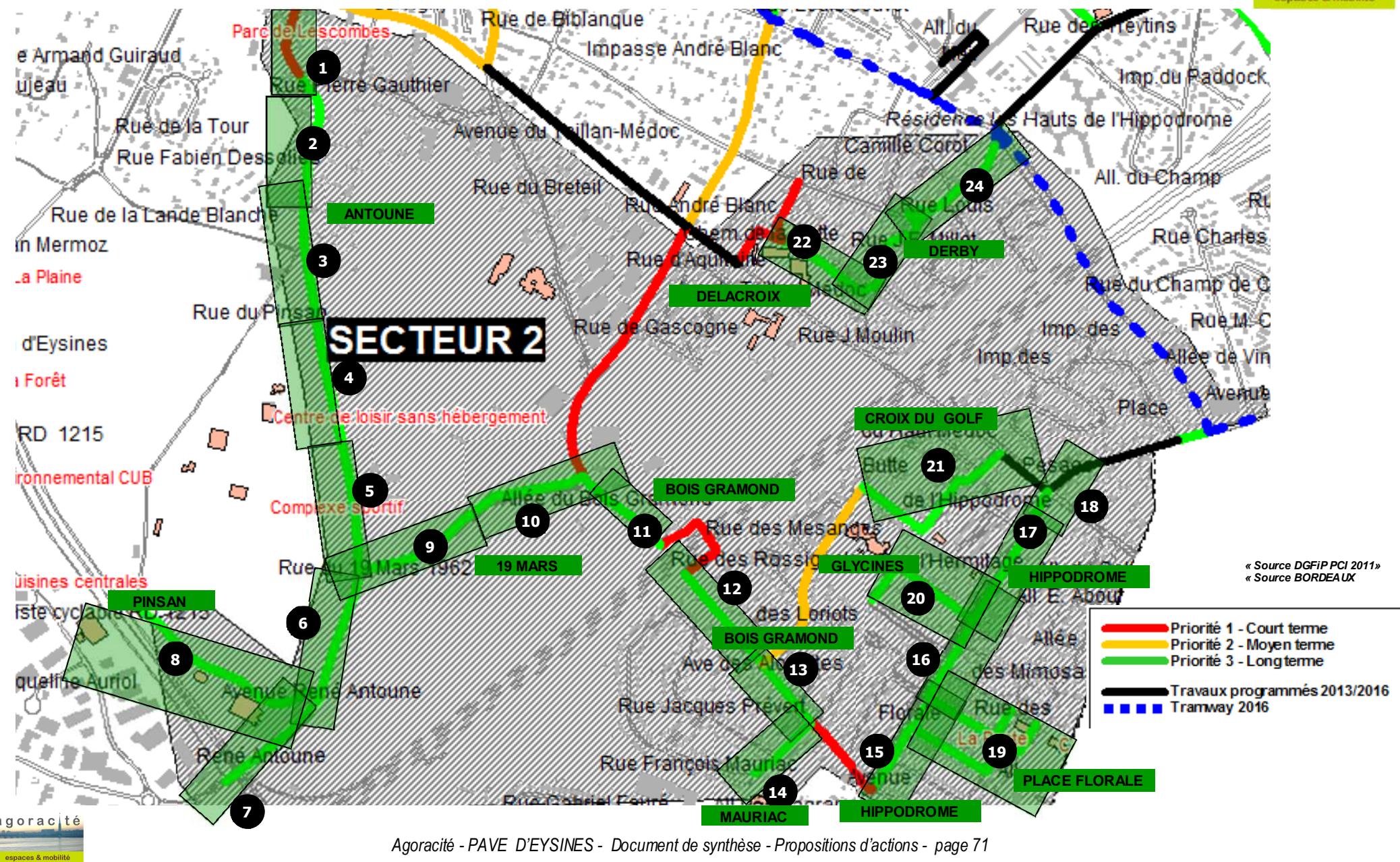


SECTEUR 2



agoracité
espaces & mobilité

Priorités d'actions NIVEAU 3



Programmation pluriannuelle du PAVE d'Eysines

VOIES PRIORITE 1 : court terme - 2014/2018 (5 ans)	974 097,21 €
VOIES PRIORITE 2 : moyen terme - 2019/2023 (5 ans)	788 704,33 €
VOIES PRIORITE 3 : long terme - à partir de 2024	<u>1 945 172,65 €</u>
Total général	3 707 974,19 €

La Mairie d'EYSINES propose de programmer ces actions d'aménagements sur 3 niveaux de priorités (1- court terme sur 5 ans, 2 - moyen terme sur 5 ans, 3 - long terme selon les financements disponibles).

Le présent PAVE a été réalisé en collaboration avec la Mairie, avant de faire l'objet d'une adoption en Conseil Métropolitain.

A compter de 2014, le PAVE fera l'objet d'une révision tous les 3 ans afin de vérifier la réalisation des actions inscrites dans le PAVE ce qui permettra un suivi par niveaux de priorités d'actions (court, moyen et long terme) voire de proposer une extension du périmètre d'études. La révision du PAVE nécessitera de procéder à des réunions de concertation en comité de pilotage et avec la commission accessibilité, pour valider l'état des lieux et les décisions de programmation.

Enfin, les conclusions du PAVE (priorités d'actions par secteurs) devront être communiquées à la population. Le document du PAVE devra être consultable en Mairie.